

MARSEILLE

RAPPORT ANNUEL 2018

SOMMAIRE

ÉDITO _____	4
ADJOINTS AU MAIRE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS _____	5
LES TEMPS FORTS de 2018 _____	6
AMÉNAGEMENT Une ville en mutation _____	8
MARSEILLE Ville hôte _____	10
CULTURE Marseille terre de talents _____	12
INTERNATIONAL Marseille rayonne _____	14
MARSEILLE Ville numérique _____	16
SÉCURITÉ Répondre aux attentes des citoyens _____	18
ENFANCE ET ÉDUCATION Priorité à la jeunesse _____	20
MARSEILLE Budget 2018 _____	24



ÉDITO

Une année contrastée.

Débutée sous le signe de la culture avec le lancement de MP2018 « Quel Amour ! », qui faisait écho au succès rencontré par l'année Capitale européenne de la culture, cinq ans auparavant, 2018 démarrait sous les meilleurs auspices.

Des milliers de Marseillais et de visiteurs venus de tous les horizons ont profité durant six mois d'une programmation festive et ambitieuse qui réaffirmait la pertinence de la culture comme levier de développement et d'attractivité.

De même, dans la foulée de la Capitale européenne du sport et de la désignation de Marseille en tant que ville hôte, co-organisatrice des JO 2024, nous avons continué à amplifier la dynamique en faveur du « sport pour tous », tandis que le site du futur Stade nautique du Roucas Blanc organisait les premières répétitions du rendez-vous olympique en accueillant les World Cup Series.

De rayonnement, il est également question avec la multiplication des missions qui valorisent notre territoire, ses filières d'excellence et ses entreprises à l'international, ou encore de la mise en œuvre de projets de coopération innovants. Un territoire qui poursuit sa mutation de « Smart City », cette ville connectée, dotée d'une nouvelle application mobile facilitant l'accès aux services municipaux et permettant à tous d'avoir accès aux informations culturelles.

Du côté des écoles, la rentrée scolaire s'annonçait comme un immense défi à la fois pour les Marseillais mais aussi pour nos services, en raison de nombreux changements. Dans ce secteur aussi, nous avons poursuivi nos objectifs pour répondre toujours mieux aux attentes des familles.

2018 fut une année contrastée, car endeuillée par le drame de la rue d'Aubagne. Un événement tragique, survenu en novembre dernier, qui a déclenché une vague de solidarité reconfortante. Malgré l'émotion et la douleur, nous avons dû faire face immédiatement à de nombreuses difficultés et soutenir nos concitoyens éprouvés. Les agents municipaux et métropolitains y ont travaillé sans relâche, avec un admirable dévouement.

Ce nouveau rapport annuel témoigne des actions entreprises dans tous les domaines de compétence de notre collectivité, de la permanence de notre démarche et de nos objectifs, avec pour ambition intacte la volonté de hisser Marseille au rang des plus grandes métropoles d'Europe et du bassin méditerranéen, à l'horizon 2020.

Jean-Claude GAUDIN
Maire de Marseille
Vice-président honoraire du Sénat.

LES ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

LES ADJOINTS AU MAIRE

Dominique TIAN
1^{er} adjoint
Politique municipale en faveur de l'Emploi - Déplacements et Transports urbains

Roland BLUM
2^e adjoint
Finances - Budget - Charte Ville Port

Solange BIAGGI
3^e adjointe
Commerce - Artisanat - Professions Libérales
Grand Centre-Ville

Robert ASSANTE
4^e adjoint
Environnement - Ravalement de façades
Patrimoine Municipal - Relation avec l'AGAM - Patrimoine Municipal hors Equipements Publics

Laure-Agnès CARADEC
5^e adjointe
Urbanisme - Projet métropolitain
Patrimoine foncier - Droits des sols

Jean ROATTA
6^e adjoint
Relations internationales et la coopération Euroméditerranéenne

Monique CORDIER
7^e adjointe
Espaces Naturels - Parcs et Jardins
Développement Durable - Plan Climat

Didier PARAKIAN
8^e adjoint
Économie - Relations avec le monde de l'entreprise - Prospective

Arlette FRUCTUS
9^e adjointe
Logement - Politique de la Ville et Rénovation Urbaine

Richard MIRON
10^e adjoint
Sport

Dominique FLEURY-VLASTO
11^e adjointe
Tourisme - Congrès - Croisières
Promotion de Marseille

Daniel SPERLING
12^e adjoint
Innovation et Développement par le Numérique - État Civil - Bureau Municipal de Proximité - Allô Mairie
Mieux-vivre ensemble

Danièle CASANOVA
13^e adjointe
Écoles maternelles et élémentaires
Soutien scolaire

Anne-Marie D'ESTIENNE d'ORVES
14^e adjointe
Action culturelle - Spectacle vivant
Musées - Lecture Publique
Enseignements artistiques

Michel DARY
15^e adjoint
Service Civique Municipal
Observatoire de la laïcité
Lutte contre les discriminations

Marie-Louise LOTA
16^e adjointe
Emplacements publics

Patrick PADOVANI
17^e adjoint
Hygiène et Santé - Personnes handicapées - Alzheimer - Sida
Toxicomanie

Caroline POZMENTIER-SPORTICH
18^e adjointe
Sécurité Publique et Prévention de la délinquance

Julien RUAS
19^e adjoint
Bataillon de Marins-Pompiers
Prévention et gestion des risques urbains

Nora PREZIOSI
20^e adjoint
Jeunesse - Animations dans les quartiers
Droits des Femmes

Didier REAULT
21^e adjoint
Mer, Littoral - Nautisme et Plages

Catherine CHANTELOT
22^e adjointe
Petite Enfance et Crèches

Gérard CHENOZ
23^e adjoint
Grands Projets d'Attractivité

Sylvie CARREGA
24^e adjointe
Action sociale
Centres Sociaux et Maisons pour tous

Xavier MERY
25^e adjoint
Intégration et lutte contre l'exclusion

André MALRAIT
26^e adjoint
Monuments et Patrimoine historiques
Affaires militaires et Anciens
Combattants

Catherine GINER
27^e adjointe
Famille - Politique en faveur des Seniors

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Frédéric BOUSQUET
Candidature à la Capitale Européenne du Sport en 2017, Grands Événements et Grands Equipements

Marie-Laure ROCCA SERRA
Enseignement Supérieur, Recherche

Patrice VANELLE
Vie étudiante - Archives municipales
Cabinet des Monnaies et Médailles
Revue Marseille

Marie-Hélène FERAUD-GREGORI
Opéra - Odéon - Art contemporain

Maurice REY
Opérations funéraires et Cimetières

Séréna ZOUAGHI
Vie associative - Bénévolat - Rapatriés
Mission Cinéma

René BACCINO
Voitures publiques

Guillaume JOUVE
Arts et Traditions populaires - Culture provençale - l'Animal dans la Ville

Patrick ZAOUÏ
Formation professionnelle, Écoles de la deuxième chance

Catherine PILA
Édifices cultuels
Relations avec les CIQ

Maliza SAID SOILIH
Crédits européens - Site Internet de la Ville

Monique DAUBET-GRUNDLER
Hygiène - Comités d'Hygiène et de Sécurité
Médecine du travail - Éclairage public
Énergies renouvelables

Jean-Luc RICCA
Circulation et Stationnement



LES TEMPS FORTS Marseille 2018

Après 2017, où la Ville a porté fièrement les couleurs de Capitale européenne du sport, Marseille s'affirme leader dans la création de grands événements fédérateurs. Qu'il s'agisse de placer la culture au cœur des préoccupations municipales, avec de grandes expositions ou des rendez-vous initiés par la Ville, l'année 2018 a, une nouvelle fois, marqué les esprits.

Janvier et Février

- Marseille entre de plain-pied dans 2018 avec deux événements festifs et populaires d'envergure internationale, organisés sur le Vieux-Port : le lancement de « Quel Amour ! » le nouveau rendez-vous de la culture et de la création imaginé par Marseille Provence Culture et le « Red Bull Crashed Ice Marseille » qui met le feu à la glace, comme pour l'ouverture de la Capitale européenne du sport 2017. Le 14 février, sur le quai de la Fraternité, « le grand Baiser à Marseille » convie le public à la prise de vue d'un baiser collectif dont le top départ est donné par le groupe F et ses feux de l'amour. Vendredi 16 et samedi 17 février, le « Red Bull Crashed Ice » est de retour à Marseille avec la 3^e étape de la Coupe du monde de descente de patinage de vitesse. Les patineurs s'élanceront sur une piste de 340 mètres de long pour une arrivée spectaculaire sur l'esplanade Bargemon.

Mars

- 5^e année pour la course « Run in Marseille », le 18 mars, qui s'impose désormais comme un rendez-vous international incontournable. Ce festival de running propose plusieurs parcours : 10, 21 ou 42 km de course. Le parcours du 10 km de « Run in Marseille » est unique en France, avec ses 7 km de course en bord de mer.

Avril

- Marseille met le numérique au service des citoyens et de son attractivité. La nouvelle application mobile de la Ville de Marseille est au cœur du grand plan numérique lancé par la municipalité. Marseillais et visiteurs peuvent désormais trouver, sur smartphone ou tablette et en temps réel, les dernières informations municipales, les démarches pratiques, les modifications de circulation et stationnement, l'agenda des sorties culturelles et sportives ou encore les informations pratiques des équipements municipaux.

Mai

- Les récifs artificiels du Prado fêtent leurs 10 ans. Depuis 2007, la Ville de Marseille s'est dotée de récifs artificiels en béton creux implantés dans la rade Sud. 27 300 m³ sont immergés près de la côte dans un but de production et de réhabilitation des fonds, soit l'équivalent de toutes les concessions

déjà immergées en France. Ces récifs sont colonisés par divers organismes constituant la base de l'écosystème marin. En 10 ans, la biodiversité a augmenté de plus de 30 % et le nombre d'espèces de poissons a été multiplié par quatre. Plus grande zone de récifs artificiels d'Europe et de la Méditerranée, ces 401 récifs, dont l'immersion s'est achevée en juillet 2008, sont disposés à plus de 25 mètres sous la surface de la mer entre la Corniche et l'île du Frioul.

Juin

- « Rendez-vous aux Jardins » 15^e édition. Le patrimoine vert marseillais s'ouvre tout grand au public pour des visites et animations gratuites. L'édition 2018 (1, 2 et 3 juin) a pour thème « L'Europe des jardins », en résonance avec l'Année européenne du patrimoine culturel.

- 2^e édition du festival Sport Santé les 23 et 24 juin sur les plages du Prado. Des démonstrations sportives et des initiations à diverses activités physiques sont proposées : mur d'escalade, parcours d'accrobranche, slackline, fitness, activités d'éveil pour les enfants, planche à voile, baptême de plongée sous-marine... Toutes ces activités sont gratuites et accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Juillet et Août

- Du 9 juillet au 24 août, la Ville de Marseille met en place un dispositif sportif destiné à un large public : « L'été du sport pour tous » dans la continuité des initiatives lancées lors de l'année 2017, Marseille capitale européenne du sport. Durant toute la saison estivale, le public peut profiter de multiples activités terrestres ou nautiques sur les plages du Prado. La municipalité met à disposition le matériel sportif nécessaire à la pratique de ces diverses activités encadrées.

Septembre

- Marseille et Hambourg célèbrent le 60^e anniversaire de leur jumelage. Du 26 au 28 septembre, une mission officielle conduite par la Ville de Marseille se rend à Hambourg pour l'un des temps forts de cet anniversaire. L'année 2018 est l'occasion de donner une nouvelle orientation aux relations entre les deux villes sous l'angle de l'économie et de l'innovation. La mission économique a pour objectifs de promouvoir les filières d'excellence du territoire Aix-Marseille-Provence, d'attirer de nouveaux investisseurs et talents et de soutenir l'internationalisation des entreprises du territoire.

• Septembre en mer

L'édition 2018 de Septembre en mer propose, outre les rituelles balades en mer, de nouvelles activités : wakeboard, bouée tractée, kitesurf, shiatsu, paddle, marche aquatique, mais aussi dragon boat ou encore pirogue polynésienne.

• Foire de Marseille

La Foire Internationale de Marseille célèbre sa 94^e édition du 21 septembre au 1^{er} octobre et plus de 350 000 visiteurs répondent présent. La Ville de Marseille se distingue avec son stand « Marseille Ville Bleue », déployé sur 1200 m². Ce thème offre l'occasion de raconter l'histoire de notre ville port depuis son origine.

• Journées Européennes du Patrimoine

La manifestation fête sa 35^e édition les 15 et 16 septembre, s'inscrivant dans l'Année européenne du patrimoine culturel 2018. Inédit cette année, l'ouverture du chantier de restauration du site archéologique du Port antique. Le Jardin des Vestiges jouxtant le Musée d'Histoire, cher aux Marseillais, sera entièrement repensé pour accueillir toujours mieux les publics.



Octobre

- Les 6 et 7 octobre, la Ville de Marseille et le Consulat général du Japon célèbrent la Fête de l'Automne à la japonaise « Akimatsuri ». Le Jardin botanique du parc Borély se met aux couleurs du Japon avec ateliers, démonstrations, jeux traditionnels, cérémonie de thé... Fruit de ce partenariat, la manifestation rassemble cette année encore plus de 12 000 visiteurs.

Novembre

- Depuis 30 ans, un jumelage lie Marseille à Shanghai, ville la plus peuplée de Chine. Dans le cadre de la première « Exposition internationale d'importation de la Chine », une mission d'attractivité économique conduite par la Ville de Marseille se rend à Shanghai, du 5 au 8 novembre. Marseille et la Chine entretiennent des relations étroites dans de nombreux domaines.

En 2017 et 2018, ces échanges ont permis d'accueillir à Marseille 35 délégations chinoises, tandis qu'était organisé pour la première fois dans la cité phocéenne le 12^e Forum économique franco-chinois.

Décembre

• Festivités de fin d'année, marché de Noël et Foire aux santons.

Marseille s'habille de lumière pour les fêtes de fin d'année avec 300 sites répartis dans toute la ville équipés de LED, conformément à l'engagement de la Ville de Marseille dans le plan d'économies d'énergie 2015-2020.

En 2018 :

- 100 sapins et arbres illuminés par des guirlandes LED,
- 200 décors lumineux LED dans les quartiers,
- mise en place d'un système de télé-relève permettant de détecter plus rapidement les dysfonctionnements sur les installations.



Le marché de Noël, où une soixantaine d'artisans proposent leurs créations au public, quai de la Fraternité, fait écho à la traditionnelle Foire aux santons, quai du Port.



AMÉNAGEMENT

Une ville en mutation

Opération Grand Centre-Ville

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain et de la requalification d'une large partie des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements. Elle vise à améliorer à la fois la qualité résidentielle et l'attractivité du centre-ville de Marseille.

Cette mission est conduite dans le cadre de la concession d'aménagement que la Ville de Marseille a confiée à la SOLEAM le 21 janvier 2011.

L'opération « Grand Centre-Ville » relève d'une compétence métropolitaine depuis le 1^{er} janvier 2016, date de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

À l'origine de l'opération, un certain nombre d'îlots dégradés ou obsolètes ont été repérés nécessitant une intervention prioritaire, compte-tenu de leur état de vétusté, de leur potentiel ou de leur situation stratégique à l'interface d'autres projets structurants. Cette opération se développe sur un périmètre de 1 000 hectares, du 1^{er} au 7^e arrondissement, avec 35 pôles d'intervention ciblés, dont 25 pôles de l'hypercentre.

L'OPÉRATION « GRAND CENTRE-VILLE » EN CHIFFRES D'ICI À 2025 :

- Requalifier 56 520 m² d'espaces publics ;
- Produire 1 400 logements mis sur le marché en accession, accession aidée, locatif adapté et locatif social ;
- Créer 20 000 m² de locaux d'activités ou à vocation d'équipement, enseignement, petite enfance, social, associatif ;
- Inciter à la réhabilitation privée pour environ 2000 logements, avec un objectif de traitement d'ensemble durable de ces immeubles, le soutien aux propriétaires occupants, l'augmentation de la performance énergétique et la lutte contre la vacance.

Drame de la rue d'Aubagne : la Ville mobilisée face à l'urgence

Face au drame survenu rue d'Aubagne, le 5 novembre dernier, la Ville de Marseille a mobilisé tous les services municipaux et paramunicipaux, en synergie avec ceux de l'État et de la Métropole, pour apporter aide et assistance aux personnes touchées par ce drame. La municipalité a immédiatement pris en charge les familles des victimes et a agi également, au plus vite, pour reloger les personnes qui ont dû être évacuées, au sein du périmètre de sécurité où certains immeubles pouvaient présenter un danger d'effondrement. Tous les moyens municipaux et métropolitains ont été actionnés, jours et nuits, (près de 350 personnes mobilisées quotidiennement) afin d'apporter toute l'aide nécessaire aux personnes sinistrées.

Afin d'en assurer la sécurité, la Ville de Marseille a réalisé de nombreux travaux sur le site de l'effondrement : un travail de lissage des façades a empêché les éléments menaçants de tomber tout en les protégeant de la pluie. Par ailleurs, un enduit à la chaux projeté a permis de rétablir l'étanchéité des murs. Ce lissage a été complété par la construction d'un toit au 69 de la rue d'Aubagne. Ces travaux ont garanti la mise hors d'eau de la zone d'effondrement pour les techniciens, les travaux de voirie (route et trottoirs) étant effectués par la Métropole.

Début décembre 2018, les services municipaux ont réalisé un mini site internet dédié recensant toutes les informations nécessaires pour venir en aide aux sinistrés : numéros d'appel d'urgence, lieux d'accueil et d'hébergement... Il recense également les travaux entrepris par la Ville de Marseille dans ce périmètre.

Mis à jour quotidiennement, le site est consultable sur : www.marseille.fr



Rénovation de la place Jean-Jaurès (La Plaine) : Marseille se réinvente

La place Jean-Jaurès est le carrefour d'un Marseille historique et le second espace public après le Vieux-Port. Un lieu à vivre, typique et singulier, qui s'apprête à devenir l'emblème d'un Marseille à taille humaine. La Plaine se transforme en une grande place, emblématique et active, un vaste espace généreux, humanisé, piétonnisé. Il s'agit de créer un lieu apaisé en réduisant la place de la voiture et en favorisant les déplacements doux, de reconquérir les espaces publics et piétons pour concevoir une place attractive, dynamique, animée à la végétalisation renforcée.

Le chantier a débuté en octobre 2018, sa livraison est prévue pour la fin 2019.

Le Quartier de Noailles : une ambition globale de revalorisation du « ventre » de Marseille

L'étude urbaine multi-thématiques de 2014-2015 sur le quartier de Noailles a conduit à l'élaboration d'un plan guide préconisant une intervention majeure sur l'espace public tout en identifiant d'importantes problématiques de dégradation du bâti.

Le périmètre autour de Noailles regroupe 5 des 35 pôles prioritaires : Noailles-Capucins, Saint-Louis-Delacroix, Bedarrides, Arc-Palud, Ventre-Lieutaud.

L'EXEMPLE DES FEUILLANTS : RENOUELER ET REDYNAMISER

Le pôle « Canebière-Feuillants » est constitué de cinq immeubles datant du XIX^e siècle. Situé sur la Canebière, il est bordé par la rue des Feuillants et la rue Longue des Capucins. L'ensemble représente 4 200 m² de surface et a été cédé, suite à un appel à projet, à un investisseur privé. La situation de ce pôle, en partie centrale et dégagée de la Canebière, en fait un élément phare du centre-ville.

Il s'agit à terme de relier les parties haute et basse de la Canebière en créant une animation diversifiée à large amplitude horaire, assurer un « trait d'union » commercial Nord-Sud et Est-Ouest, participer à la redynamisation du quartier ainsi qu'à son animation diurne et nocturne.

Le pôle « Canebière-Feuillants » va être réhabilité en hôtel 4 étoiles de 83 chambres, accompagné d'une brasserie et d'un centre de fitness. La situation centrale du lieu et la diversité des activités proposées permettront de varier les usages, d'élargir l'amplitude horaire de fréquentation du site, et de faire de l'hôtel un élément essentiel dans le renouveau de ce quartier. L'îlot Canebière-Feuillants conservera son architecture originelle, de type haussmannienne, avec une rénovation complète et à l'identique des façades, toitures et menuiseries.

La livraison prévue par l'investisseur privé serait mi-2019.

Le ravalement de façades

Le Service Aménagement et Espace Urbain de la Ville de Marseille poursuit les campagnes de ravalement entamées depuis mars 2017 dans le cadre d'un mandat spécifique (79 nouveaux axes).

Ces opérations menées par la SOLEAM s'inscrivent désormais dans le cadre d'un mandat Ville de Marseille comprenant une centaine d'axes de ravalement.

L'intervention sur les axes de ravalement a pour objectifs de revaloriser les façades et leur architecture notamment en secteur protégé (ZPPAUP/AVAP), d'améliorer l'image et l'attractivité de certains axes emblématiques du centre-ville, et d'accompagner la requalification de l'espace public.

Une nouvelle organisation du stationnement pour une ville durable et un centre-ville attractif

Dans le droit-fil des actions déjà engagées pour le centre-ville, la Ville de Marseille s'est engagée à optimiser la place de la voiture en centre-ville à l'instar des grandes capitales européennes.

Sans supprimer l'automobile, il s'agit d'en limiter l'usage afin d'en réduire les nuisances, notamment les émissions de polluants, d'inciter à l'utilisation des transports en commun et de valoriser l'espace public.

Ces aménagements permettent d'augmenter le pouvoir attractif de l'hypercentre, de favoriser le commerce de proximité grâce à un meilleur accueil des visiteurs, tout en améliorant le cadre de vie des riverains et des usagers du quotidien.

Comme 485 communes françaises, Marseille a adopté depuis le 1^{er} janvier 2018 une nouvelle organisation du stationnement en voirie visant à promouvoir un usage raisonné de l'espace urbain par la voiture. Objectif : éviter les voitures ventouses, accroître la rotation et libérer ainsi des places.



MARSEILLE VILLE HÔTE

La Ville de Marseille poursuit depuis plusieurs années une stratégie articulant développement économique, rénovation urbaine et cohésion sociale.

En application du plan « Marseille Attractive », qui fixe le cap à l'horizon 2020, et en parfaite cohérence avec la stratégie métropolitaine, elle a poursuivi en 2018 sa stratégie d'accueil de grands événements destinés à accroître son rayonnement économique et son potentiel d'emplois.

Le positionnement de « Marseille ville hôte » dispose déjà d'une solide tradition confortée au fil des dernières décennies. Dernier événement en date, l'Euro 2016 de football. Forte de cette expérience, la Ville de Marseille a candidaté pour relever de nouveaux défis toujours plus ambitieux. Le 13 septembre 2017, le Comité International Olympique, réuni à Lima (Pérou), a rendu son verdict final en attribuant à la Ville de Paris l'accueil des Jeux Olympiques de 2024.

MARSEILLE VILLE HÔTE DES JO 2024

Ne pouvant accueillir la partie nautique des Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris a choisi Marseille pour en faire son site olympique pour les épreuves de voile. La cité phocéenne a été retenue face aux 5 autres villes françaises candidates (Brest, Hyères, La Rochelle, Le Havre et Lorient-Morbihan).

Marseille est donc officiellement site olympique et paralympique - aux côtés de Paris - pour 2024. Outre la voile, la cité phocéenne accueillera également diverses rencontres du tournoi olympique de football.

Les principaux atouts de la candidature marseillaise

La cité phocéenne dispose d'un savoir-faire internationalement reconnu dans l'accueil et l'organisation de manifestations nautiques. S'appuyant sur un mouvement sportif dynamique et professionnel, elle accueille plus de 100 manifestations nautiques par an, allant des régates locales au Tour de France à la voile, et à de grandes compétitions internationales telles que :

- The Race, accueillie à Marseille en 2001,
- les Jeux mondiaux de la Voile en 2002, organisés sur la base nautique du Roucas Blanc,
- l'Audi Med Cup sur TP 52 déployée à Marseille durant quatre années consécutives, de 2008 à 2011,
- le Marseille One Design, accueilli en 2014 et en septembre 2015 sur des bateaux volants à foil : les GC 32...

Dans ce dossier, la candidature de Marseille a bénéficié du soutien des 51 clubs nautiques des Bouches-du-Rhône affiliés à la Fédération Française de Voile, et des 13 000 licenciés en voile du département, de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des Bouches-du-Rhône.

L'ensemble des acteurs du nautisme œuvre au quotidien, aux côtés de la municipalité, pour que Marseille soit reconnue comme référence dans l'accueil et l'organisation de compétitions nautiques, et que l'événementiel nautique constitue un vecteur important d'attractivité de notre territoire.

En proposant aux athlètes de tous les pays de se mesurer au cœur d'un des plus beaux plans d'eau au monde, la Ville de Marseille affirme ainsi son positionnement dans l'accueil d'événements nautiques d'envergure.

Porte d'entrée du parc balnéaire Sud, la base nautique municipale du Roucas Blanc est d'abord un lieu de découverte et d'apprentissage des sports nautiques.

Depuis une décennie, elle s'est muée en véritable stade nautique et accueille des sportifs de haut niveau, en phase de préparation ou de compétition.

Les organisateurs de régates nationales ou internationales apprécient sa situation et la modularité de ses aménagements techniques et considèrent le site comme l'un des spots mondiaux incontournables pour le nautisme.

C'est autour de cette base nautique, parfaitement adaptée aux exigences du CIO (Comité International Olympique), qu'une vaste « marina olympique » va prendre forme. Elle accueillera 600 bateaux de course et comprendra notamment :

- une partie du parc balnéaire du Prado, avec des zones ombragées, des pelouses et des espaces balnéaires où athlètes et officiels pourront se détendre ;
- l'hôtel 4 étoiles existant (situé en début de Corniche) ;
- près de 2 000 m² de bâti, avec un bâtiment semi-enterré, protégé et isolé par un toit végétal, ainsi que divers modules provisoires, recouverts de bardage en bois ;
- 12 000 m² de terre-pleins ;
- des aires de vélos en libre accès (la zone de la marina étant praticable à vélo).

Trois espaces dédiés aux spectateurs seront présents, pour un total d'environ 5 000 places :

- l'espace principal positionné sur la partie en surplomb de la Corniche Kennedy ;
- une tribune de gradins existante, à l'Est du site ;
- un promontoire central offrant une vue à 360°.

Équipements durables et aménagements temporaires

Pour que tous profitent au mieux de ce grand événement, des aménagements temporaires viendront s'y ajouter : espaces pour les spectateurs, tribunes positionnées au plus près des zones de finales, au niveau de l'hélice de César, permettant au public de suivre les régates depuis un balcon exceptionnel sur la rade.

L'esplanade du MuCEM et sa jauge d'environ 15 000 personnes devrait accueillir le « life site » des Jeux Olympiques et Paralympiques, un espace festif d'animations et retransmissions de l'ensemble des épreuves sur grand écran.

Un test réussi

En attendant que ces structures sortent de terre, un premier test a été passé avec succès, du 3 au 10 juin 2018, avec l'accueil des World Cup Series. Une organisation sur l'eau qui préfigure les contraintes auxquelles il faudra faire face lors des Jeux, avec plusieurs zones de courses positionnées dans la rade sud. Elle implique un travail collectif avec l'ensemble des partenaires issus de la société civile comme les usagers ou les professionnels, ainsi que les services de l'État.

Jusqu'en 2024, la marina marseillaise accueillera une grande épreuve internationale chaque année.



CULTURE

Marseille terre de talents

Célébrer l'amour, pérenniser des projets qui touchent les Marseillais au cœur de leur vie, accompagner grands et petits événements... La Ville de Marseille a poursuivi en 2018 sa démarche ancienne mais dont l'année 2013 a fait un véritable credo : oser la culture comme un levier d'attractivité et de rayonnement tout en en permettant l'accès au plus grand nombre.

Le chiffre

Avec un budget qui s'élève à 120 millions d'euros pour l'année 2018, la culture figure, parmi les priorités de la Ville de Marseille.



Les grands rendez-vous

• Projet collectif inondant tout le territoire, la manifestation MP 2018 « Quel Amour ! » fait écho à l'année Capitale européenne de la culture en 2013. Cette programmation festive et ambitieuse s'articule autour du thème de l'amour via 142 créations. L'aventure collective réunit 500 opérateurs culturels, 1 600 artistes, 87 entreprises partenaires et dix collectivités territoriales.

Le coup d'envoi a été donné le 14 février via pléthore d'événements, durant tout un week-end.

La manifestation a attiré 1 220 000 spectateurs sur l'ensemble du territoire, durant sept mois.

- Après avoir accueilli l'Euro 2016 et la 20^e étape du Tour de France cycliste 2017, le stade Orange Vélodrome a servi d'écrin au concert monumental des Rolling Stones, le 27 juin 2018 ! Le groupe de rock légendaire a enflammé 58 000 spectateurs pour l'unique date française de la reprise de leur tournée « No Filter », faisant vibrer de « Satisfaction » les fans Marseillais comme ceux venus du monde entier...

Les musées plébiscités

La fréquentation des musées enregistre en 2018, une nette augmentation de visiteurs en comparaison des trois dernières années : plus de 600 000 d'entre eux ont été accueillis dans l'un de ses sept principaux équipements muséaux, contre 442 597 en 2017 et 413 063 en 2016. Preuve de l'attractivité de Marseille à l'international, de plus en plus de touristes franchissent les portes des musées. Sur la seule période estivale, 11 400 visiteurs européens ont visité les musées marseillais, contre 8 500 en 2017 et 7 000 en 2016.



Marseille, destination jazz

Savante alchimie entre têtes d'affiche confirmées et découvertes, le Festival Marseille Jazz des Cinq continents s'est affirmé en 19 ans parmi les grands festivals d'envergure nationale et internationale, imposant notre ville comme une « destination jazz ».

La traditionnelle soirée d'ouverture (gratuite), située en 2018 sur le parvis de l'Orange Vélodrome, a constitué un départ grandiose, donnant l'avant-goût de ce qui allait suivre. Le festival continue d'étendre ses propositions dans toute la cité : concerts au Palais Longchamp, au Théâtre Silvain, au MuCEM... Avec une programmation très diversifiée prouve s'il en était besoin que la programmation pêche aux confluent du jazz, là où la soul et le funk se rencontrent, creusant le (micro) sillon.

La note bleue se promène à la bibliothèque de l'Alcazar avec Alcajazz (concerts, débats, conférences, projections), le tout gratuitement.



L'exposition *Jazz & Love*, sise à la Vieille Charité, a accueilli le public du 12 juillet au 30 septembre, dans le cadre de MP2018 « Quel amour ! ». L'amour n'a-t-il pas inspiré certains des plus beaux morceaux de jazz ? Le tout s'est prolongé dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, les 15, 16 et 17 septembre. Au menu : concerts et visites guidées.

Des expositions mémorables

Marseille et l'épopée du Canal de Suez au Musée d'Histoire, 20 octobre 2018 - 31 mars 2019

En partenariat avec l'Institut du Monde Arabe et plus de 30 ans après la manifestation « L'Orient des Provençaux », le Musée d'Histoire de Marseille proposait de renouveler le regard sur la relation du Canal de Suez à Marseille et à son port, en confrontant espoirs, imaginaires et réalités. L'isthme de Suez occupe une position centrale dans l'histoire du monde, à la frontière de trois continents et son percement est le résultat d'une histoire mouvementée.

Quelle place a tenu Marseille dans la construction du canal et le façonnement d'une nouvelle géographie du commerce maritime ?

Quelles ont été les retombées économiques pour la ville ? Une façon de rappeler que Marseille et son port sont ouverts sur le bassin méditerranéen et sur le monde. Un numéro spécial de la Revue Marseille a été conçu en résonance : *Marseille et l'Égypte*, n°260, Octobre 2018.

Picasso Voyages imaginaires du 16 février au 24 juin 2018 au MuCEM, et à la Vieille Charité : l'exposition événement des musées de Marseille en 2018

Au MuCEM est présentée l'exposition *Picasso et les Ballets russes entre Italie et Espagne*.

Les liens privilégiés qu'entretenait Picasso avec les arts et traditions populaires apparaissent de façon spectaculaire dans son travail de scénographe et de costumier pour la compagnie de Serge Diaghilev, les Ballets russes.

Confrontant œuvres de l'artiste (toiles, dessins, esquisses, maquettes, costumes) et objets issus des collections du MuCEM, l'exposition montre comment Picasso a su assimiler et réinterpréter les traditions figuratives de son temps, pour les placer au centre d'une nouvelle modernité.



Au Centre de la Vieille Charité, l'exposition rassemble plus de cent chefs-d'œuvre - peintures, sculptures, assemblages, dessins - en dialogue avec la collection de cartes postales de l'artiste et des œuvres maîtresses des musées de Marseille. Point de départ de ce voyage imaginaire, c'est à Marseille en 1912 que Picasso achète des masques africains qui auront une influence primordiale sur son œuvre.

Véritable clou du parcours, l'ensemble sculpté « Les Baigneurs » est présenté au cœur de l'écrin majestueux de la Chapelle de la Vieille Charité, créant un dialogue inédit entre cette mise en scène théâtrale de Picasso et l'architecture baroque de Pierre Puget.

L'art et la manière, Dessins français du XVIII^e siècle, dans les collections des musées de Marseille du 23 novembre 2018 au 24 février 2019 à la Vieille Charité.

L'exposition rassemble un choix de 120 dessins du XVIII^e siècle provenant des collections du musée des Beaux-Arts et du musée Grobet-Labadie.

L'occasion de découvrir des chefs-d'œuvre dont certains sont présentés pour la première fois au public.

L'exposition est accompagnée d'un catalogue scientifique rédigé par des spécialistes de la période. Celui-ci fait pour la première fois le point sur ce fonds méconnu des collections des musées de Marseille qui met à l'honneur l'une des périodes les plus créatives de l'histoire du dessin.



INTERNATIONAL

Marseille rayonne

Marseille dispose d'un véritable tropisme à l'international pour des raisons historiques, géographiques, culturelles, économiques. Sa position de port lui confère une tradition séculaire de ville ouverte sur le monde.

Le contexte économique actuel impose une redéfinition des orientations géographiques et sectorielles. Aussi, les thématiques de travail ont été réorientées en fonction des domaines d'excellence de Marseille et des projets de coopération internationale innovants ont été développés.

Marseille affiche l'ambition de figurer parmi les plus grandes métropoles d'Europe et du bassin méditerranéen à l'horizon 2020.

Missions d'attractivité économique à l'étranger

L'attractivité de Marseille ne cesse de croître et les missions d'attractivité économique à l'étranger établissent les bases de développement de courants d'affaires et d'échanges bénéfiques aux populations. Elles font connaître les filières d'excellence du territoire Aix-Marseille-Provence en valorisant les entreprises qui y participent. Elles permettent aussi d'attirer de nouveaux investisseurs et de nouveaux talents et elles structurent des accords et partenariats entre les réseaux d'entreprises, incubateurs, pépinières, accélérateurs, ou grands acteurs du territoire.

Le chiffre

En 2018, cinq missions ont été menées :

Casablanca (2-3 mai 2018) :

Durant la 6^e édition de la plateforme de B2B « Hub Africa », Marseille a conforté sa place de hub vers la Méditerranée avec la présentation d'initiatives concrètes : Africalink et Emerging Valley lors de cette mission conduite par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Moscou (29-31 mai 2018) :

Cette mission a permis de promouvoir les atouts du territoire Marseille-Provence en Russie et d'accroître les échanges bilatéraux notamment économiques, scientifiques et touristiques.

Tel-Aviv (3-6 septembre 2018) :

Pour la 2^e année consécutive, la Ville de Marseille et une dizaine d'entreprises ont participé au DLD Tel-Aviv Festival de l'Innovation et des nouvelles technologies.

Hambourg (26-28 septembre 2018) :

Marseille et Hambourg ont fêté leur 60^e anniversaire de jumelage et cette mission en était l'un des temps forts. La forte mobilisation du territoire autour d'objectifs communs, avec la participation notamment de plus de 40 entreprises, a permis l'établissement de projets d'implantation, d'échanges et de partenariats, tels que l'accord signé entre le port Marseille-Fos et le port de Hambourg, et entre Euroméditerranée et Hafencity.

Shanghai (4-8 novembre 2018) :

Dans le cadre de sa participation à la première « Exposition internationale d'importation de la Chine », Marseille a conforté ses relations de jumelage qui la lient à Shanghai depuis plus de 30 ans et fait la promotion des produits et entreprises du territoire sur le pavillon français.

Accueils de délégations

La Ville de Marseille accueille en moyenne chaque année plus d'une centaine de délégations étrangères en déplacement officiel.

La culture, le développement économique et les opportunités d'affaires représentent les principales thématiques exposées lors de ces accueils officiels.

Les filières santé, recherche et développement ou encore numérique suscitent un grand intérêt de la part des délégations étrangères qui s'attachent également à de nombreux autres domaines aussi variés que le tourisme, le cinéma, la sécurité, l'aménagement urbain ou encore les relations ville/port.

Le chiffre

En 2018, 114 délégations étrangères, soit 940 personnalités, ont été reçues, totalisant 186 jours d'accueils.

Ces délégations provenaient de 95 pays différents et de toutes les régions du monde, Europe (42 délégations), Asie (26), Méditerranée (21), Europe de l'Est (12), Amériques (7), Afrique (6) avec de grands pays comme l'Inde, le Canada, les États-Unis, la Russie ou encore la Chine.

L'organisation de congrès internationaux accroît considérablement cette année le nombre de pays représentés. 18 délégations allemandes de la Ville de Hambourg sont venues à Marseille en 2018, année du 60^e anniversaire du jumelage entre ces deux villes, ce qui a généré de nombreux échanges.

Sur les 114 délégations étrangères accueillies cette année à Marseille, près de 30 % constituaient des missions diplomatiques, telles que l'accueil de ministres ou d'ambassadeurs. Marseille a reçu les maires et vice-maires de grandes villes comme Glasgow, Alexandrie, Hambourg, Limassol, Odessa, Port-au-Prince, Tétouan ou encore Utrecht.

Plus de 50 ambassadeurs se sont rendus dans la cité phocéenne. Les 36 ambassadeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) avaient choisi Marseille pour l'organisation de leur séminaire annuel.

18 ambassadeurs représentant l'Algérie, l'Arménie, l'Australie, la Bulgarie, le Canada, la Chine, Chypre, la Croatie, Cuba, l'Inde, Israël, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, la Pologne, la Russie, la Slovaquie et la Tunisie ont sollicité une audience auprès du Maire pour un entretien de courtoisie et ont été accueillis officiellement à l'Hôtel de Ville.

De hautes personnalités, telles que le président de la République de Guinée-Bissau, Son Altesse Royale Madame la sœur du Roi de Thaïlande, des ministres, des parlementaires, ou encore le Commissaire européen à la sécurité sont venus à Marseille.

Mobilité internationale de la jeunesse

En facilitant la mobilité internationale des jeunes, la Ville de Marseille favorise avant tout l'accès à l'emploi pour les jeunes Marseillais grâce à une expérience à l'international et agit concrètement sur le territoire pour aider à l'insertion professionnelle.

Cette action permet à la fois de nouer des liens avec les villes avec lesquelles Marseille a des accords (coopérations et jumelages), et d'établir le contact avec de nouveaux territoires en vue de futures coopérations.

Le 2^e appel à projets, lancé en 2018 avec 26 jeunes, a permis la mobilité de 21 jeunes Marseillais en mission en Allemagne, Angleterre, Arménie, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Corée du Sud, Égypte, Espagne, Italie, Japon, Liban, Maroc et Tunisie. 5 jeunes étrangers sont venus à Marseille d'Allemagne, d'Italie, du Maroc et de Tunisie.

De manière générale, ces jeunes ont travaillé sur des thématiques associées au développement économique (dont le tourisme et l'attractivité du territoire), à la culture (dont la francophonie) et à la gestion urbaine durable.

Ce projet s'intègre sur le long terme avec un investissement sur l'avenir professionnel des jeunes. La majorité des missions de 2018 sont encore en cours aujourd'hui.



MARSEILLE VILLE NUMÉRIQUE

Une cité connectée

Le concept de « smart city » ou « ville intelligente » désigne une ville s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la qualité, la performance et l'interactivité des services urbains, réduire les coûts et la consommation de ressources et accroître les contacts entre les citoyens.

Le numérique est aujourd'hui omniprésent dans le quotidien des personnes. Ces nouveaux usages modifient considérablement les comportements et les habitudes des individus, dans la vie privée comme dans la sphère professionnelle. Ainsi, dessiner la ville intelligente de demain, c'est utiliser ces nouvelles technologies pour en optimiser la gestion, sécuriser le citoyen, dans un contexte de développement durable.

Améliorer la qualité de vie dans un contexte de gestion optimisée et durable

Dans la révolution numérique en cours, Marseille a su se positionner comme un territoire d'innovation et de compétitivité. Une ville attractive exprime une ambition qui séduit les talents, les entreprises et les investisseurs par son dynamisme et la compétitivité de son écosystème.

Le chiffre

Avec près de 49 000 emplois dans les Bouches-du-Rhône, 8 000 entreprises et 10 milliards de chiffre d'affaires, la filière numérique pèse déjà autant que le tourisme et l'industrie portuaire, pour l'économie locale.

L'exemple du Pôle Média de la Belle-de-Mai

Le Pôle Média de la Belle-de-Mai, hôtel d'entreprises propriété de la Ville de Marseille, est l'un des bâtiments Totem de la French Tech Aix-Marseille (50 sociétés installées et 1 000 emplois, 5 plateaux de tournage, 17 000 m² de bureaux et de locaux d'activités). Une étude de positionnement sur l'offre du Pôle Média, réalisée en 2018, suggère que :

1/ l'offre du lieu se concentre sur le soutien de 4 secteurs audiovisuels clés :

- la production de contenu TV (séries) et digitaux (séries pour le web),
- la musique urbaine – Marseille accueille de nombreux labels à fort potentiel,
- l'innovation technologique en lien avec les effets spéciaux, la production de contenus animés (films d'animation ou jeux vidéo),
- les médias et en particulier les pure players (media uniquement sur le web) ;

2/ le Pôle Média développe une offre de services différenciante pour attirer et retenir les nouvelles entreprises :

- implanter des activités liées à la formation : le Pôle dispose déjà d'une école dans le domaine du Code (3 W Academy), des formations dans le domaine des médias, de la création d'entreprises, de la production animée ou le jeu d'acteurs sont préconisés ;
- assouplir les modalités d'accueil des entreprises en développant des baux précaires et un lieu de co-working en complément des baux commerciaux classiques ;
- proposer des services d'accélération pour le développement des entreprises : rencontres d'affaires, mise en relation avec des experts, connections avec des grands comptes de la filière ;
- refondre des outils de communication pour promouvoir le Pôle et les entreprises installées (site Internet, présence sur les réseaux sociaux, événementiels...);
- réaménager le lieu à travers un plan de travaux : faire naître de nouveaux espaces conviviaux et utiles aux entreprises (salle de projection, co-working, ergonomie de l'accueil et du patio, Creative Center...);

- dynamiser une nouvelle gouvernance du Pôle public-privé qui associerait des entreprises leaders de chaque secteur autour de la Ville de Marseille et des autres partenaires institutionnels.

Le mandat de gestion ayant été relancé en 2018, un nouveau prestataire assurera la gestion financière et commerciale du bâtiment (taux de remplissage à 85 %).

Le Pôle Média de la Belle-de-Mai fait l'objet d'un budget annexe s'établissant à 2,5 millions d'euros.

Une couverture réseau performante

Marseille a été pionnière pour le déploiement de la 4G en France. Une 4G banalisée pour un accès fluide aux réseaux sociaux et autres usages en mobilité, avec une couverture wifi gratuite sur les lieux publics les plus fréquentés.

La liste des spots wifi municipaux et leur localisation sont consultables sur le site www.marseille.fr.

Lancement de l'application mobile « marseille » en 2018



La Ville de Marseille propose une application simple et pratique pour faciliter le quotidien des Marseillais et « faciliter la ville » pour les visiteurs.

Tout citoyen peut consulter en temps réel :

- les dernières informations municipales
- lancement des inscriptions scolaires, activités culturelles à faire en famille pendant les vacances, démarches pratiques, programmes d'activités sportives pour les bébés, les enfants et les seniors, modifications de circulation et de stationnement...;

- l'agenda des sorties culturelles et sportives
- des milliers d'événements référencés chaque mois ;

- les informations pratiques des équipements municipaux
- piscines, musées, bibliothèques, bureaux municipaux de proximité, parkings, stations de vélos, points wifi en accès libre...

Chacun peut recevoir des notifications en cas de fermeture d'un équipement et créer des listes « favoris » : le menu des cantines scolaires, la géolocalisation des équipements municipaux ou les numéros utiles à conserver.

Des musées connectés

Afin de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre et permettre aux publics d'être toujours mieux accueillis, les musées marseillais sont connectés.

Musée d'Histoire de Marseille : le public peut suivre les parcours généralistes ou thématiques et - grâce au guide multimédia géolocalisé - découvrir les monuments actuels ou disparus ;

Musée des Beaux-Arts : le public peut (re)découvrir les collections du plus ancien musée de Marseille dont peintures et sculptures couvrent trois siècles de l'histoire de l'art, du XVI^e au XIX^e siècles ;

Musée d'Arts Africains, Océaniques, Amérindiens (MAAOA) : l'application gratuite et bilingue (français-anglais) accompagne le public à travers les collections d'objets d'art ou rituels de trois continents.

Une saison estivale facilitée

Avec Marseille Info Plages, chacun peut suivre en temps réel, depuis son smartphone, la qualité des eaux de baignade et les informations relatives aux conditions de baignade sur les plages marseillaises (vent, température de l'eau, indice UV...).

IMPORTANT : toutes ces informations sont disponibles sur le Google Play Store (smartphones et tablettes Android) ou sur l'App Store (iPhone et iPad).



SÉCURITÉ

Répondre aux attentes des citoyens

La sécurité est l'une des priorités de la Ville de Marseille, même si elle relève avant tout des compétences de l'État. La modernisation, la diversification, l'augmentation des effectifs de la Police Municipale se poursuivent au fil des années et s'amplifient pour assurer toujours plus et mieux la sécurité et le « bien-vivre » des Marseillais.

Le chiffre

Effectifs décembre 2018 : 450 agents de Police Municipale. La police municipale de Marseille est, à ce jour, la première police municipale de France en termes d'effectifs.

Sécurité : une nouvelle base

La Ville de Marseille a lancé depuis 2008 une politique volontariste en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. En signant la « Stratégie territoriale de sécurité et de Prévention de la délinquance » en 2010 avec ses partenaires – État et collectivités territoriales, la municipalité a porté un important programme d'investissement et une réorganisation de ses services.

Dès 2011, un Conseil municipal extraordinaire a acté de nombreux engagements, tous remplis : le doublement des effectifs de la Police Municipale, le déploiement de la vidéoprotection et la construction de son Centre de supervision urbain (CSU), l'armement de sa police municipale et la création d'une brigade de nuit.

En 2018, la Ville de Marseille poursuit le développement de sa politique de sécurité afin de donner les moyens indispensables à sa police municipale en créant une nouvelle base.

La base « Centre » a été inaugurée le 26 octobre 2018, au 20 bd Françoise Duparc, Marseille (4^e arrondissement).

Avec la base centrale actuelle, située boulevard de Plombières, logeant jusqu'ici la majorité des effectifs de voie publique ainsi que les services administratifs, la création de cette base « Centre » doit permettre de renforcer la proximité entre les Marseillais et leur police, et de redéployer les effectifs dans le cadre de leurs missions et de leurs compétences.

Dans des locaux d'une surface totale de 1 700 m² appartenant à la Ville de Marseille, la base « Centre » propose une capacité maximale d'accueil de 165 agents, avec un parc de stationnement d'une quinzaine de véhicules professionnels et une armurerie spacieuse et informatisée.

Montant total de cette opération de rénovation : 2 millions d'euros. Le Conseil Départemental 13 a participé à hauteur de 80 % dans le cadre de son programme d'aide aux communes.



Poursuite du déploiement de la vidéoprotection et optimisation de l'exploitation vidéo

Poursuite du déploiement de la vidéoprotection par l'installation de 500 caméras supplémentaires sur l'ensemble du territoire sur la période 2018-2021, avec un déploiement annuel moyen de 125 à 130 caméras.

L'objectif est de continuer à mailler les lieux sensibles et les lieux de vie des quartiers mais aussi d'optimiser la couverture des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et de petite enfance (crèches notamment).



Police municipale : des plages sous haute surveillance

À l'instar des années précédentes, ses interventions sont autant préventives (présence dissuasive) que répressives, afin de permettre à chacun de profiter du littoral dans un climat apaisé et serein.

Afin de quadriller au mieux l'ensemble des espaces côtiers, la bande littorale a été scindée en quatre zones distinctes : Nord/Sud/Frioul/Sormiou-Morgiou. Cette répartition assure une meilleure prise en compte des spécificités de chacun de ces espaces.

Les missions communes à chacune des quatre zones sont les suivantes : s'assurer du respect des arrêtés municipaux, interdire les plongeurs, interdire les barbecues sauvages, interdire les campements illicites et réprimer le stationnement anarchique.

Prévention de la délinquance : le rôle de la médiation sociale

Afin de préserver la tranquillité publique sur les lieux de baignade, les espaces aménagés ou les zones fortement fréquentées, et afin d'éviter les conflits d'usage entre estivants et riverains, la Ville de Marseille a reconduit pour la 10^e année son important dispositif de médiation sociale estivale.

Celui-ci n'a cessé de s'étoffer au fil des années. D'abord déployé sur la Corniche et les Calanques, il s'est ensuite étendu au village de l'Estaque en même temps qu'il se renforçait sur le Vallon des Auffes, puis il s'est implanté sur la Pointe-Rouge, avant de gagner l'an dernier le port de la Madrague de Montredon.

Pour cette saison 2018, la municipalité a organisé le déploiement de plus d'une cinquantaine de médiateurs sociaux, répartis par binômes sur les endroits les plus sensibles du littoral entre le 21 avril et le 30 septembre 2018.

Sur la bande littorale des 7^e et 8^e arrondissements, plusieurs périmètres d'intervention sont ainsi couverts : de l'anse de la Fausse Monnaie à la plage des Catalans en intégrant l'île du Frioul (10 médiateurs), le Vallon des Auffes (8 médiateurs), de la plage du

Prado Sud (Esplanade Borély-Bowl) à la plage et au port de la Pointe-Rouge (6 médiateurs), du bain des Dames au port de la Madrague de Montredon (6 médiateurs).

Les Calanques de Sormiou (et au besoin de Morgiou) disposent quotidiennement de 9 médiateurs portés à 16 en cœur de saison (juillet/août).

Le secteur de l'Estaque comprenant la zone commerçante Estaque plage, l'Espace Mistral et la plage de Corbière est doté de 8 médiateurs.



Les missions confiées à ces médiateurs sociaux ont été précisément définies :

- éviter les conflits d'usage entre estivants et riverains,
- contribuer à la préservation de la tranquillité publique sur les lieux de baignade,
- garder une écoute active des problématiques locales,
- mettre en œuvre une action de proximité en étant le correspondant privilégié des acteurs économiques locaux (commerçants, artisans...),
- apporter conseils et informations aux personnes de passage.



ENFANCE ET ÉDUCATION

Priorité à la Jeunesse

La Ville de Marseille poursuit sa politique d'accueil, d'intégration et d'éducation à l'intention des jeunes Marseillais. Depuis 1995, dans le cadre du « Plan École Réussite », la municipalité a placé l'éducation au cœur de son action, afin de donner aux enfants les meilleures conditions de réussite.

Réhabilitation, rénovation des locaux : les chiffres

En 23 ans, plus de 700 millions d'euros ont été consacrés à l'entretien ou à l'extension du patrimoine scolaire - dont plus de 40 en 2018.

La Ville de Marseille consacre 231 millions d'euros sur son budget de fonctionnement et d'investissement à l'action éducative. Un volume financier qui la place en tête des priorités municipales.

Le plan "École d'avenir"

Afin d'offrir aux élèves des conditions optimales d'accueil et d'apprentissage, le Conseil municipal d'octobre 2017 a voté un programme d'envergure portant sur la démolition et la restructuration concernant 34 écoles.

Chaque établissement comprendra un gymnase, un plateau d'évolution sportive, des équipements adaptés aux supports éducatifs numériques, des locaux dédiés aux activités périscolaires, un bâti répondant aux normes environnementales avec le label BEPOS.

Ce plan couvre l'ensemble des secteurs de Marseille afin d'anticiper les futurs besoins liés aux évolutions démographiques. La livraison des premières écoles s'effectuera pour la rentrée 2023.

Restauration scolaire

La gestion du service public pour la restauration scolaire du 1^{er} degré a été déléguée à la société Sodexo, par un contrat de délégation de service notifié en août 2018. Ce contrat prévoit un renforcement de la qualité et de la sécurité des prestations alimentaires, ainsi que des actions en matière d'environnement et de développement durable.

La Ville et la Sodexo prévoient d'adapter les repas à chaque cas particulier, notamment pour les enfants souffrant de troubles de santé ou d'allergies alimentaires. L'enfant porteur d'une maladie chronique ou génétique comme d'un handicap peut être accueilli dans les restaurants scolaires sur la base d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

En 2018, les investissements mobiliers complémentaires se sont poursuivis afin de répondre à l'augmentation de la fréquentation sur divers sites - des pics à plus de 52 000 repas servis par jour étant régulièrement constatés.

La commune maintient évidemment, aussi, sa politique d'aide en faveur des familles défavorisées. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 25 771 enfants ont bénéficié de tarifs sociaux, dont 24 422 à tarif réduit et 1 349 en exonération.

Enfin, le nouveau contrat avec la Sodexo s'attache à améliorer les relations entre usagers et administration municipale, en développant les outils numériques de paiement et d'information.

L'école numérique

L'équipement informatique des écoles est achevé. À la rentrée de septembre 2018, il représentait plus de 4 500 micro-ordinateurs, 2 000 tablettes tactiles, 500 photocopieurs multifonctions, et 431 abonnements à Internet (toutes les écoles sont connectées).

De nouveaux services sont mis à la disposition des écoles :

- L'Espace Numérique de Travail (ENT) qui permet à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de communiquer, de stocker et de partager des informations dans un espace sécurisé, accessible depuis n'importe quel ordinateur connecté à l'internet;

- La dotation de classes mobiles informatiques (16 tablettes, un système de transport et de recharge des tablettes, un vidéoprojecteur, un ordinateur pour l'enseignant). En 2017-2018, 55 écoles ont été équipées. Pour l'année scolaire 2018-2019, 50 écoles supplémentaires seront équipées.

Modernisation de l'administration en ligne

La Ville de Marseille poursuit cette démarche. Un nouvel outil s'inscrit dans le Plan Numérique initié par la municipalité pour répondre aux enjeux de modernisation du service public et simplifier les démarches des familles. Lancé en juin 2018, l'espace en ligne « superminot.marseille.fr » permet aux parents, via un code d'accès unique, d'effectuer, 7 jours/7, depuis un ordinateur ou un smartphone, les démarches de demande de place en crèches municipales ou associatives, les préinscriptions ou inscriptions scolaires et périscolaires, la consultation des menus, le paiement en ligne sécurisé par carte bancaire et la consultation des états de factures.

Rythmes scolaires

Durant l'année scolaire 2017-2018, la Ville de Marseille a engagé un travail de concertation avec la communauté éducative et a obtenu le vote des conseils d'école, à une très large majorité, en faveur du retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018.

Cette nouvelle organisation entraîne de facto la fin des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) du mardi et du jeudi après-midi.

Soucieuse de faciliter l'organisation familiale et professionnelle des familles, la Ville de Marseille maintient les accueils périscolaires (le matin avant la classe, durant la pause méridienne et le soir après la classe) les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Contrat enfance jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse, signé avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône, a été renouvelé, cofinancé à hauteur de 55 % des dépenses nouvelles de fonctionnement plafonnées à la charge de la Ville de Marseille. Il prévoit la création de plus de 1 700 places supplémentaires, dont 349 places prévues en 2019 essentiellement en multi-accueils collectifs.

Par ailleurs, dans le cadre de l'axe « Amélioration des conditions de vie dans les quartiers » du pacte gouvernemental de sécurité et de cohésion sociale pour Marseille pour la période 2014-2017, ont été actés le développement du nombre de Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et la création de places d'accueil collectif sur les zones prioritaires définies par la CAF.



Accueil de la petite enfance

La Ville gère 62 établissements municipaux : 58 crèches, 1 halte-garderie, 3 haltes-gardiennes itinérantes (les bébécars). Ces équipements représentent 2 807 places d'accueil collectif, dont 2 752 places en multi-accueil et 55 en halte-garderie.

La Ville poursuit sa démarche d'amélioration du service, à travers une dématérialisation des procédures et une amélioration de la relation à l'usager avec le nouveau portail Superminot ou la certification Qualité sur la base du référentiel CertiCrèche AFNOR.

En 2018, 38 crèches et le service central de la Direction de la Petite Enfance l'ont obtenue.

Depuis novembre 2018, un service de fourniture de couches a vu le jour, constituant une aide significative pour les familles.

La rénovation des structures se poursuit avec des travaux de transformation prévus pour le réaménagement de la crèche Rose/Frais Vallon et du parking de la crèche Ceylan.

Le Plan Mercredi

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé en juin 2018 la création du « Plan Mercredi ». Ce label valorise les actions des communes et prévoit l'organisation d'activités sportives, culturelles et éducatives ce jour-là.

La Ville de Marseille a travaillé à la mise en oeuvre d'un nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT), cadre du « Plan Mercredi », en concertation avec l'Inspection Académique, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône.

Le nouveau PEDT 2018-2019 de la Ville de Marseille accompagné de la charte qualité, en vue de sa labellisation en « Plan Mercredi », sont soumis à l'approbation du Conseil municipal du 10 décembre 2018.

Ce dispositif sera déployé dès le mois de janvier 2019.



MARSEILLE

BUDGET 2018

Ce rapport annuel présente une vision consolidée des données budgétaires et financières de la Collectivité avec l'agrégation du budget principal, de l'ensemble des budgets annexes et de la dette directe associée (hors PPP). Les flux croisés entre les budgets ont été neutralisés. Un parangonnage a été réalisé sur un panel de villes de plus de 200 000 habitants dont les données budgétaires ont fait l'objet d'un traitement identique.

En 2018, le taux d'épargne brute augmente fortement, restant à un niveau supérieur à celui des autres grandes villes.

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute), également appelée épargne brute, mesure le solde entre les recettes réelles de fonctionnement hors cessions et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle représente ainsi la marge dégagée en section de fonctionnement disponible pour rembourser les emprunts et financer les investissements.

En 2018, la Ville a dégagé une CAF brute de 198 M€, en forte progression par rapport à 2017 (+ 41 M€).

Le taux d'épargne brute (CAF brute ramenée aux recettes réelles de fonctionnement) est un indicateur de la performance du niveau d'épargne. Il peut également être comparé à celui des autres grandes villes de plus de 200 000 habitants.

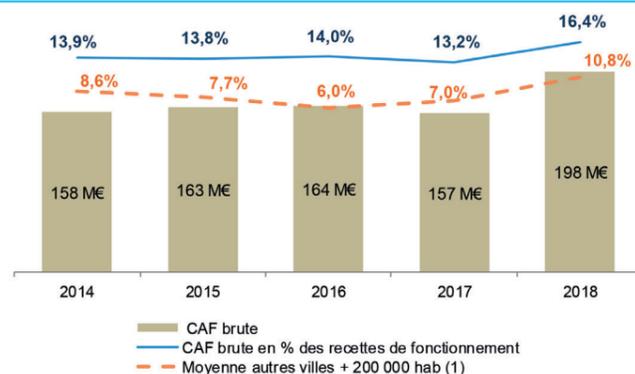
Afin de poursuivre sa stratégie de désendettement, la Ville a réalisé des efforts de gestion qui se traduisent par un taux d'épargne brute supérieur à celui des autres grandes villes. La CAF brute de la Ville de Marseille représente 16,4 % de ses recettes de fonctionnement en 2018, contre 10,8 % en moyenne dans les autres villes de plus de 200 000 habitants.

L'amélioration de l'épargne brute en 2018 s'explique par des efforts de la Ville en dépenses et une dynamique sur les recettes de fonctionnement :

- une baisse des dépenses de fonctionnement : baisse des dépenses de personnel, fin de l'aménagement des rythmes scolaires, solde de la participation de la Ville au contingent d'aide sociale du Département ;
- une dynamique sur les recettes : augmentation importante du produit fiscal, hausse des recettes de dotations de l'État (fin de la contribution au redressement des comptes publics) et de péréquation, progression sur les produits des services.

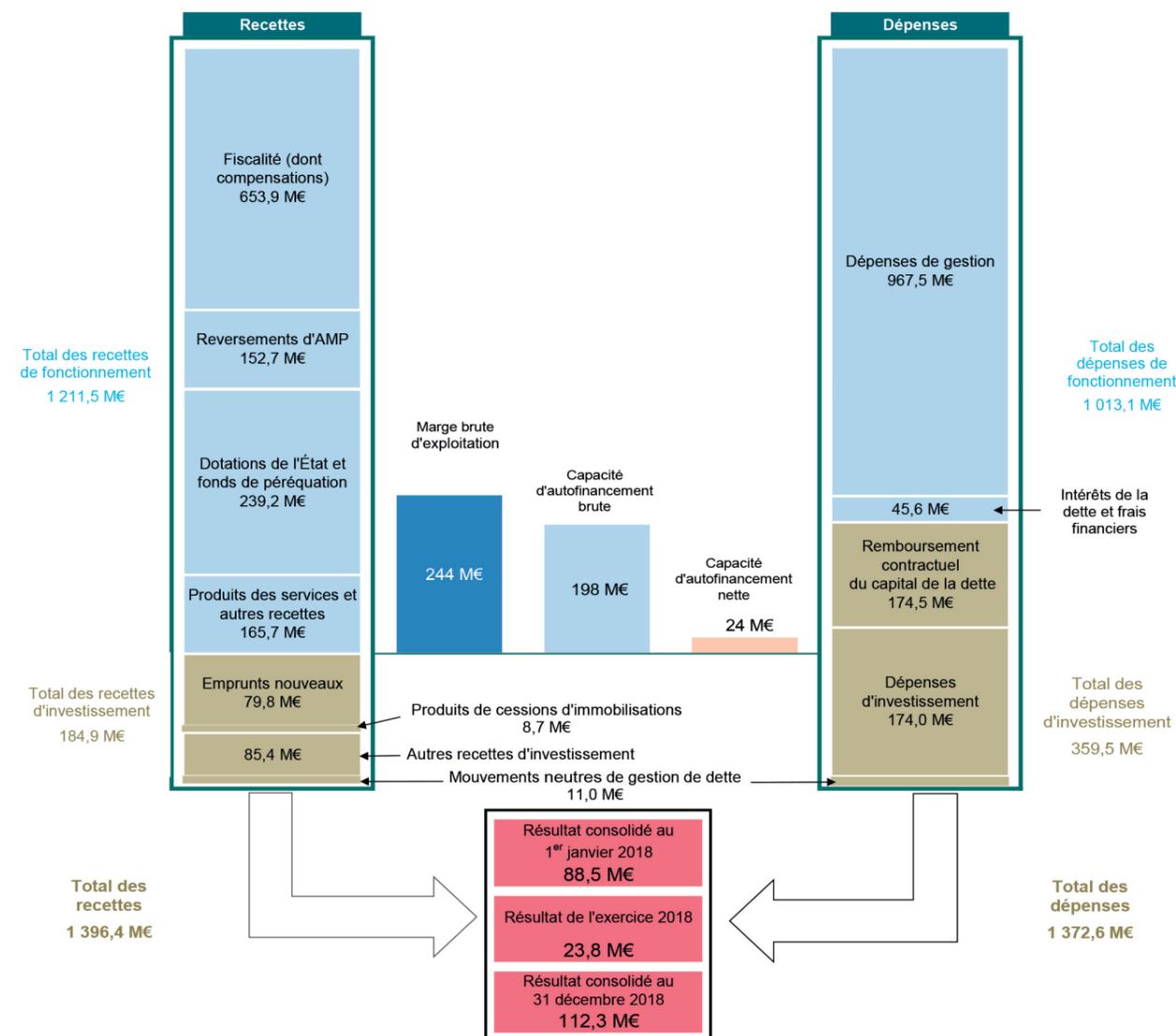
Capacité d'autofinancement brute (hors cessions)

Budgets consolidés



(1) Bordeaux, Lyon, Lille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse

Un budget de 1,4 milliard d'euros au service des politiques publiques marseillaises



Le budget retrace les différentes recettes et dépenses constatées sur l'exercice. Ces dernières assurent la permanence des services publics rendus à la population ainsi que l'entretien ou le développement des infrastructures et du patrimoine municipal. L'analyse des tendances et des équilibres budgétaires présentée dans ce rapport financier repose sur la consolidation⁽¹⁾ du budget principal ainsi que les cinq budgets annexes suivants :

- Stade Vélodrome
- Opéra et Odéon
- Pompes Funèbres
- Espaces Événementiels
- Pôle Média de la Belle-de-Mai

Structure des comptes consolidés 2018 (1)		
Budget	Total des dépenses 2018	% du total
Budget principal	1 296,9 M€	95,4%
Stade Vélodrome	28,6 M€	2,1%
Opéra et Odéon	24,9 M€	1,7%
Pompes Funèbres	6,6 M€	0,5%
Espaces Événementiels	3,0 M€	0,2%
Pôle Média de la Belle-de-Mai	1,6 M€	0,1%
Total consolidé	1 361,6 M€	100%

NB : ces dépenses sont présentées hors mouvements neutres de gestion de dette.

(1) Les opérations réciproques entre le budget principal et les budgets annexes, telles que le remboursement de frais ou le versement d'une subvention, ne sont pas prises en compte dans l'agrégation des données.

Une poursuite du désendettement

On distingue deux sections :

- **la section de fonctionnement** : elle retrace les opérations courantes en recettes et en dépenses. Le différentiel dégagé détermine la capacité d'autofinancement brute de la Ville qui contribue au financement des investissements.
- **la section d'investissement** : elle enregistre, en dépenses et en recettes, les opérations contribuant au développement du patrimoine de la Ville. Les emprunts souscrits ou remboursés figurent dans cette section.

La capacité d'autofinancement nette correspond à la capacité d'autofinancement brute après déduction du remboursement du capital de la dette ;

Le solde global de ces opérations correspond au résultat consolidé au 31 décembre (fonds de roulement), ce volume dégagé étant amené à contribuer aux équilibres des budgets suivants.

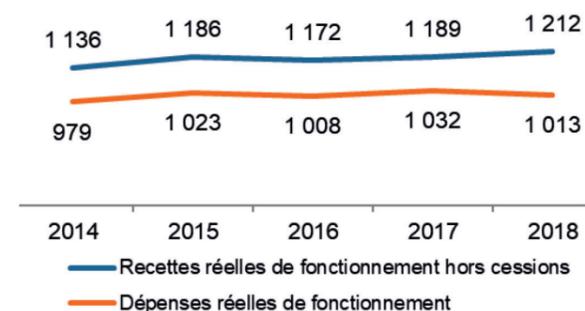
Par ailleurs, pour les besoins de l'analyse, il convient de minorer la dette, tant au niveau des intérêts que du capital, des remboursements reçus de la Métropole inhérents à la quote-part d'emprunt non transférée à l'EPCI dans le cadre des transferts de charges.

Dans le tableau ci-dessous, les recettes de cessions ont été imputées en section d'investissement afin de ne laisser en fonctionnement que des recettes récurrentes. Par ailleurs, afin de parfaire la consolidation, les flux croisés avec les budgets annexes ont été neutralisés comme indiqué précédemment. Ces retraitements sont sans incidence sur le résultat global de chaque année.

En M€		2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018	
1	Recettes de fonctionnement ⁽¹⁾	1 135,6	1 185,8	1 171,8	1 188,7	1 211,3	+ 1,9%	22,6
2	Dépenses de fonctionnement hors frais financiers	921,6	967,2	954,8	982,0	967,5	-1,5%	-14,5
3=1-2	Marge brute d'exploitation	214,0	218,6	217,0	206,7	243,9	+ 18,0%	37,1
4	Intérêts de la dette et frais financiers (hors remb Métropole)	56,1	55,3	52,6	50,2	45,5	-9,5%	-4,8
5=3-4	Capacité d'autofinancement brute	157,9	163,3	164,4	156,5	198,4	+ 26,8%	41,9
6	Remboursement contractuel du capital de dette ⁽²⁾ (hors remb Métropole)	159,4	159,2	162,3	167,9	172,7	+ 2,9%	4,9
7=5-6	Capacité d'autofinancement nette	-1,5	4,2	2,1	-11,3	25,7	+ 326,1%	37,0
8	Recettes d'investissement hors emprunt	135,1	89,8	77,7	79,8	92,4	+ 15,7%	12,6
9	Dépenses d'investissement hors dette	239,4	200,5	193,7	202,9	174,0	-14,2%	-28,9
10=7+8-9	Besoin de financement	105,7	106,5	113,9	134,4	56,0	-58,4%	-78,5
11	Emprunts souscrits pour investissement	174,9	144,7	128,7	132,1	79,8	-39,6%	-52,3
12=10+11	SOLDE (variation du fonds de roulement) ⁽³⁾	69,1	38,2	14,8	-2,4	23,8	+ 1103,7%	26,2

(1) hors cessions qui sont considérées comme des recettes d'investissement (2) hors mouvements neutres de gestion active de la dette et hors refinancement de dette (3) un solde positif indique une augmentation du fonds de roulement et une variation négative un prélèvement sur le fonds de roulement.

Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement en M€



En 2018, la baisse des dépenses est concomitante à une hausse des recettes en section de fonctionnement.

La Ville poursuit sa stratégie de désendettement avec un volume de dette remboursée de 174,5 M€ dont 1,7 M€ financés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, soit 172,7 M€ pour un recours à l'emprunt de 79,8 M€. L'encours de dette diminue ainsi réellement de 93 M€.

La Ville bénéficie déjà des fruits du désendettement avec la réduction du montant des intérêts des emprunts (diminution de 5 M€ en 2018).

En moyenne sur la période, la Ville a assuré un investissement annuel de 200 M€ tout en se désendettant. Ce résultat a pu être atteint grâce aux efforts de gestion réalisés au cours des derniers exercices. En 2018, la Ville reconstitue ses réserves financières à hauteur de 23,8 M€.

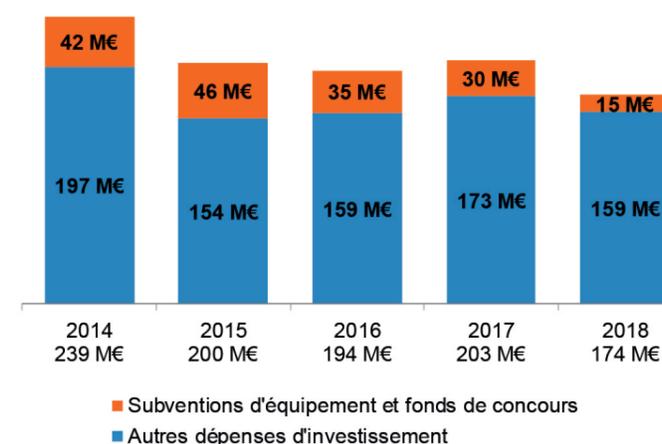
Elle maintient ainsi un résultat de fin d'exercice d'autant plus solide (112,3 M€) qui pourra être utilisé au cours des prochains exercices pour poursuivre sur la voie du désendettement tout en maintenant un niveau d'investissement élevé.

Un effort d'investissement important sur la période

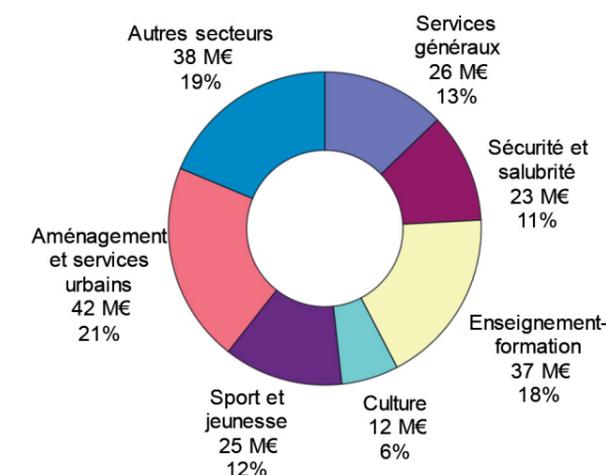
L'exercice 2018 est marqué par une baisse des dépenses d'investissement du fait de l'aboutissement des projets du mandat. Sur la période 2014-2018, les dépenses d'investissement ont été importantes et se sont concentrées sur les secteurs suivants :

- **la construction des groupes scolaires** et notamment celui d'Allar (2 M€ de crédits de paiement en investissement pour 2018), qui constitue les investissements communaux les plus lourds sur les dernières années, permettant d'améliorer les infrastructures dédiées à l'éducation ;
- la poursuite du renouvellement du matériel du **Bataillon de Marins-Pompiers (BMP)**. Principal financeur du BMP, la Ville a investi 9,1 M€ en 2018, soit plus de 5 % de son investissement total au BMP ;
- **la modernisation et la requalification de l'éclairage public (4,1 M€) et l'aménagement du parc Bougainville (8,3 M€)** contribuant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Dépenses d'investissement



Structure des dépenses d'équipement en 2018



Principaux projets financés en 2018	En % du total des dépenses d'investissement	
	Montant 2018	En % du total des dépenses d'investissement
Renouvellement matériel commun du BMP	9,1 M€	5,2%
Acquisition foncière - Aménagements parc Bougainville	8,3 M€	4,8%
Acquisition foncière - Réalisation d'équipement scolaire	5,5 M€	3,2%
Equipements de secours et d'incendie	5,2 M€	3,0%
Modernisation de l'éclairage public	4,1 M€	2,4%
Création groupe scolaire Allar	2,0 M€	1,1%
Extension du dispositif de vidéosurveillance urbaine	1,9 M€	1,1%
Création groupe scolaire Chanterelle	1,7 M€	1,0%
Réalisation du stade - Complexe Malpasse	1,6 M€	0,9%
Création Centre social La Rouguière	1,4 M€	0,8%
Total des 10 principales opérations d'investissement en 2018	40,9 M€	23,5%

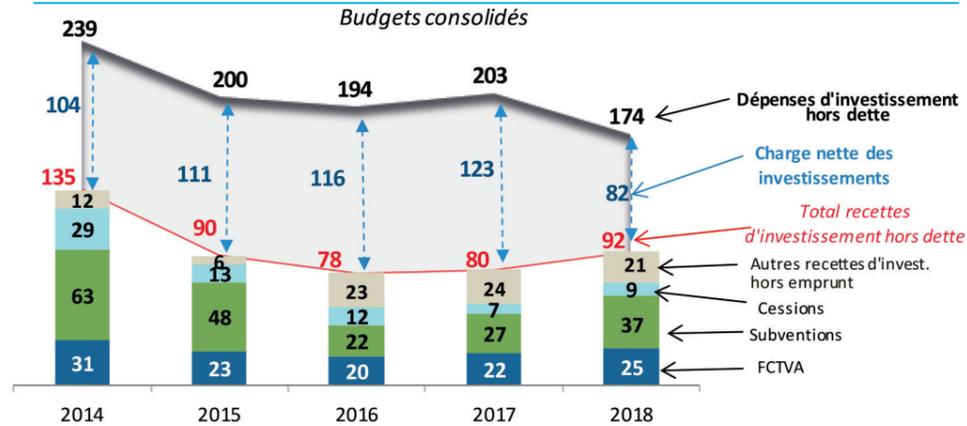
La Ville se désendette de 93 M€ en 2018

EN 2018, LE BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EST DE 82 M€

Les recettes d'investissement progressent de 12,6 M€ en 2018, participant à la baisse du besoin de financement pour la Ville (baisse des dépenses d'investissement et hausse des recettes sur cette même section). Elles sont essentiellement composées de subventions (37 M€) et du remboursement forfaitaire de la TVA (FCTVA) pour 25 M€. Les dépenses d'investissement étant de 174 M€ en 2018, la charge nette des investissements (dépenses d'investissement - recettes d'investissement hors emprunts) s'établit à 82 M€.

Charge nette des investissements - M€

Budgets consolidés

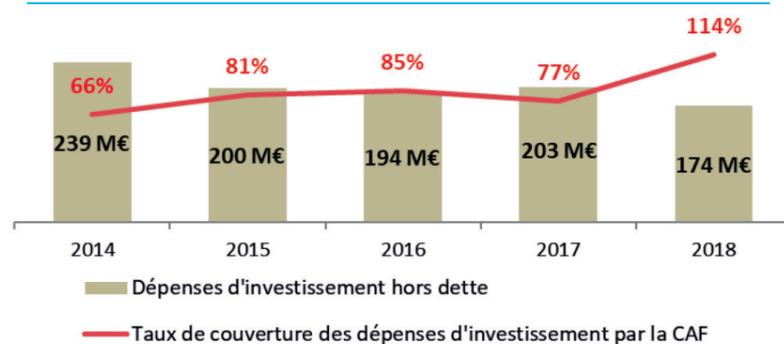


LA VILLE A AUTOFINANCÉ 114 % DE SES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET ACCENTUE SON DÉSENDETTEMENT

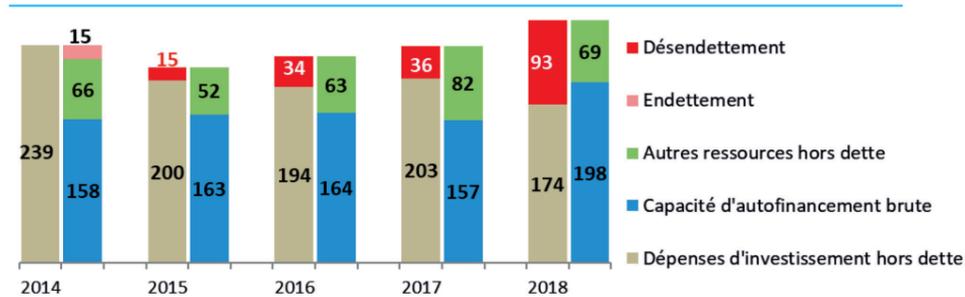
En 2018, le taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF est de 114 %.

L'épargne de la Ville, au-delà du financement des investissements de l'année, permet également d'amorcer le désendettement important sur 2018.

Part des investissements autofinancés



Mode de financement des investissements - M€



L'amélioration de la situation financière rejaille sur la gestion de la trésorerie et de la dette

La hausse de l'épargne permet de limiter l'utilisation des instruments de trésorerie

Malgré la baisse très importante du recours à l'emprunt, la Ville n'a connu aucune tension sur sa trésorerie. En effet, la hausse de l'épargne de la Ville entraîne mécaniquement une augmentation de sa trésorerie. Par conséquent, la Ville n'a pas eu besoin d'utiliser des instruments de gestion de trésorerie (ligne de trésorerie) qui généraient des frais financiers par le passé.

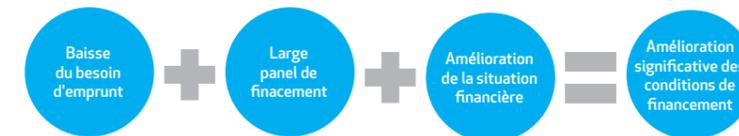
La Ville se permet d'encaisser ses emprunts (79,8 M€) en fin d'année, sur les mois de novembre et décembre, afin de limiter les intérêts budgétaires générés par ces derniers.

Par ailleurs, la Ville profite des conditions de marché exceptionnelles à court terme et bénéficie de taux d'intérêts négatifs (jusqu'à -0,315 %) sur le marché des NEUCP (anciennement billet de trésorerie).

La bonne situation financière de la Ville se traduit également sur le volume et la qualité des offres bancaires

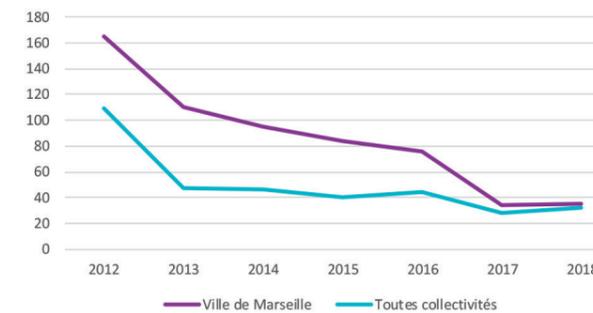
En 2018, la Ville de Marseille a emprunté 80 M€ contre 132 M€ l'année précédente. Cette baisse du recours à l'emprunt permet d'être encore plus sélectif vis-à-vis des investisseurs.

La Ville conserve le plus large panel de leviers de financements à sa disposition avec notamment le marché bancaire, le marché obligataire et le recours à l'Agence France Locale.



Ainsi, sur la dernière recherche de financement, la Ville de Marseille a reçu 5 fois plus d'offres de financement que ses besoins. Elle a ainsi pu sélectionner les volumes souhaités et réserver dès lors des prêts bancaires attractifs pour 2019 et 2020.

Spread sur OAT moyen des émissions



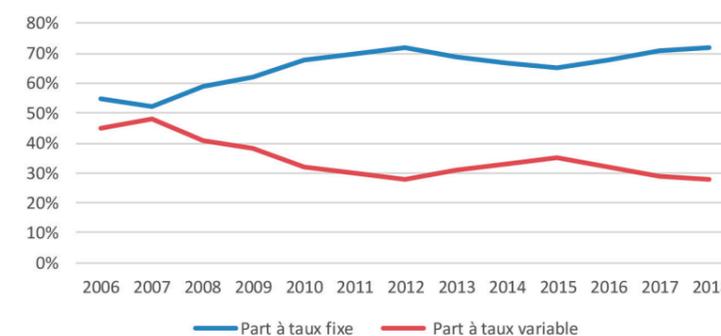
Le graphique ci-contre représente la moyenne brute de la marge de crédit que les investisseurs proposent à la Ville et aux collectivités locales (sans pondération par les volumes, sans distinction des différences de durées) sur le marché obligataire.

Il apparaît que, ces derniers mois, la Ville se finance sur des conditions identiques aux autres collectivités présentes sur le marché du financement obligataire.

Cette tendance devrait se poursuivre puisque les émissions réalisées sont antérieures à la publication du CA 2018 ainsi qu'à la révision à la hausse de la note de l'agence de notation Standard and Poor's à A+.

La Ville poursuit la sécurisation de son encours tout en réduisant le coût moyen de sa dette

Répartition de l'encours de dette par types de taux (au 31/12/N)



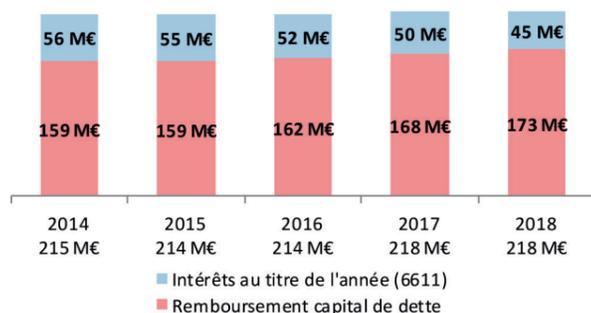
La Ville poursuit sa démarche de sécurisation de l'encours de dette avec un niveau de prêts à taux fixe de 72 % du volume de l'encours. L'encours de la Ville de Marseille est ainsi plus sécurisé que celui de la moyenne des grandes villes.

Malgré le renforcement de la sécurisation, la Ville parvient à réduire le coût moyen de son encours de dette qui diminue à 2,64 % au 31 décembre 2018, soit 0,08 % de moins qu'en 2017.

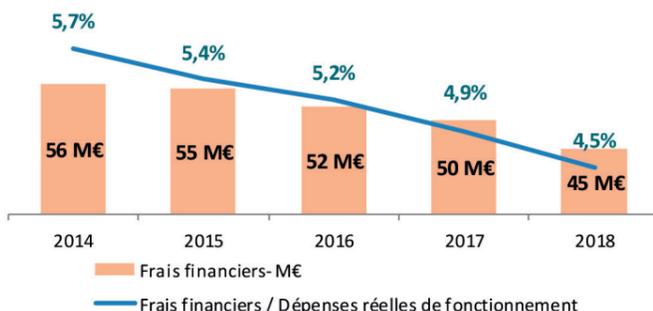
Les frais financiers ont diminué de plus de 10 M€ en 4 ans

En 2018, le montant des charges financières est de 45 M€, soit 11 M€ de moins qu'en 2014. Les frais financiers représentaient ainsi moins de 5% des dépenses réelles de fonctionnement contre près de 6% en 2014. Il s'agit d'une tendance de long terme : à titre de comparaison, en 2008, les frais financiers représentaient plus de 9% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette baisse s'explique par une gestion active de la dette destinée à optimiser le niveau des frais financiers et à bénéficier d'un contexte favorable en matière de taux d'intérêts. Le désendettement vient accentuer ces effets.

Évolution de l'annuité de la dette



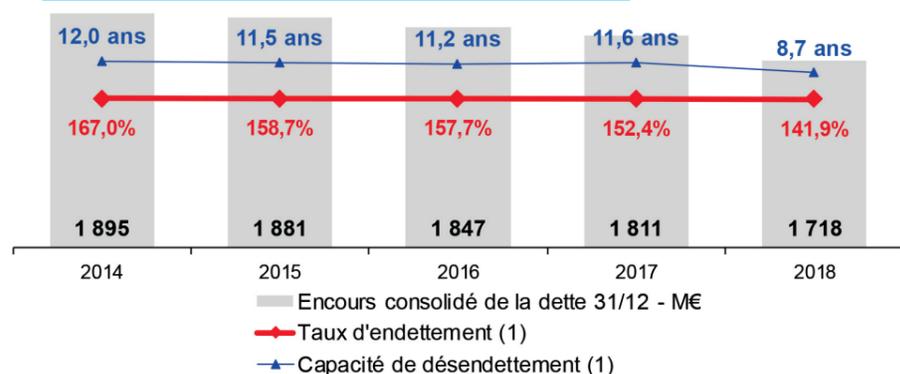
Poids des frais financiers



Une réduction du taux d'endettement

En 2018, l'encours de dette diminue de 93 M€ pour s'établir à 1 718 M€, soit 177 M€ de moins que fin 2014. Ce désendettement se traduit à travers la baisse du taux d'endettement de 167% fin 2014 à 142% fin 2018.

Évolution de la dette brute consolidée⁽²⁾



(1) Remarque importante : le choix opéré par la Ville de présenter les cessions en recettes d'investissement se justifie par la rigueur qu'elle accorde à l'analyse de ses finances. Pour autant, cela conduit mécaniquement à une hausse du taux d'endettement et de la capacité de désendettement par rapport au mode de calcul légal.
(2) L'encours de dette est net du remboursement AMP.

Taux d'endettement



Capacité de désendettement (en années)



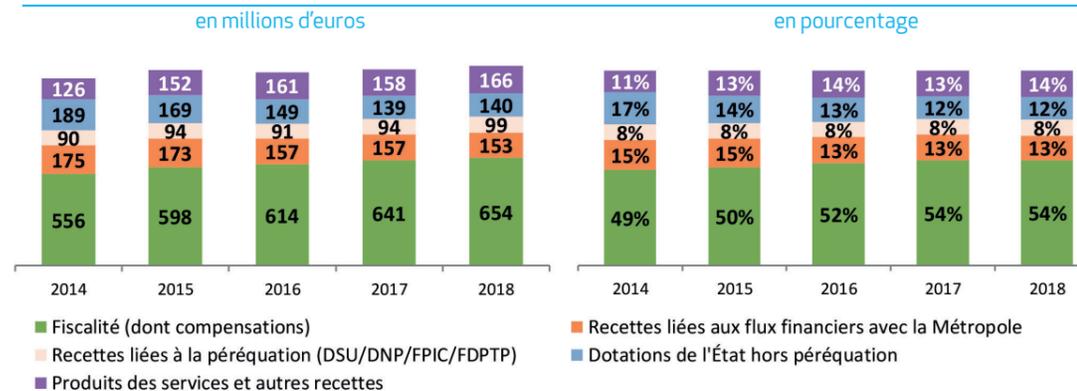
NB : pour les données de comparaison, afin de rester sur le même périmètre pour toutes les villes concernées, la dette brute est présentée.

La Ville prouve le sérieux de sa gestion par la consolidation de ses indicateurs d'endettement alors que les autres villes de plus de 200 000 habitants voient leur taux d'endettement augmenter en 2018.

Les recettes de fonctionnement dynamiques en 2018

Une progression des recettes de fonctionnement de 22,6 M€

Évolution de la structure des recettes de fonctionnement 2014/2018 (hors cessions)



Les recettes de fonctionnement hors cessions s'élèvent à 1 212 M€ en 2018 contre 1 189 M€ en 2014, soit une progression de + 1,9% (+ 23 M€).

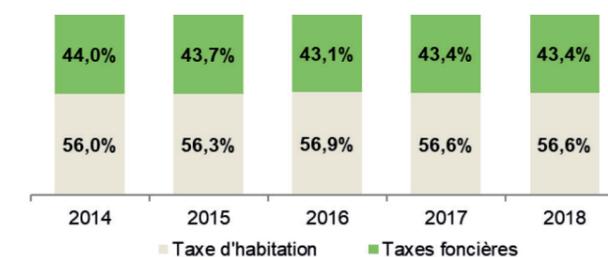
Avec 533 M€, la fiscalité directe constitue la principale recette de la Ville (44% des recettes de fonctionnement en 2018). En 2018, à taux inchangé, le produit fiscal direct a augmenté de 8,7 M€, du fait de la progression des bases :

- l'évolution physique des bases était de + 0,6%, une évolution relativement faible par rapport aux autres années de la période ;
- la revalorisation forfaitaire des bases a davantage contribué à la hausse de l'assiette. Indexée sur l'inflation, cette hausse s'élève en 2018 à 1,2%, son plus haut niveau sur la période.

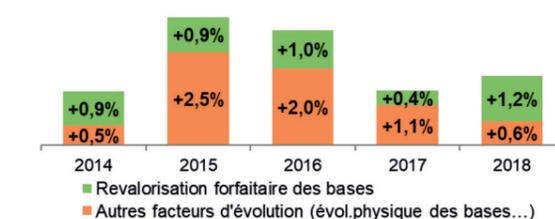
Pour mémoire, l'évolution des bases fiscales des années 2015 et 2016 a été perturbée par des mesures fiscales de portée nationale (dispositifs d'exonération). Les compensations d'exonérations de taxe d'habitation étant calculées sur l'assiette de l'année précédente, la Ville enregistre, en 2018, une augmentation de cette compensation (+ 1,6 M€).

Le produit fiscal est réparti à hauteur de 56,6% sur la taxe d'habitation et le solde sur les taxes foncières. Cette structure n'a que peu évolué ces dernières années et reste identique à celle de 2017.

Structure du produit fiscal

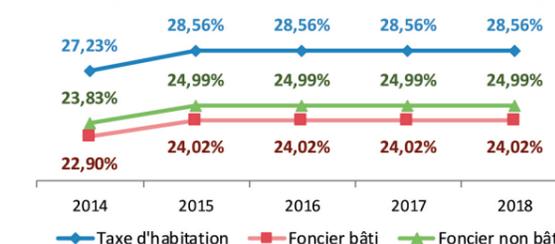


Décomposition de l'évolution des bases de la fiscalité directe



Le produit fiscal levé par habitant reste inférieur à celui constaté dans les autres grandes villes

Taux d'imposition de la Ville de Marseille

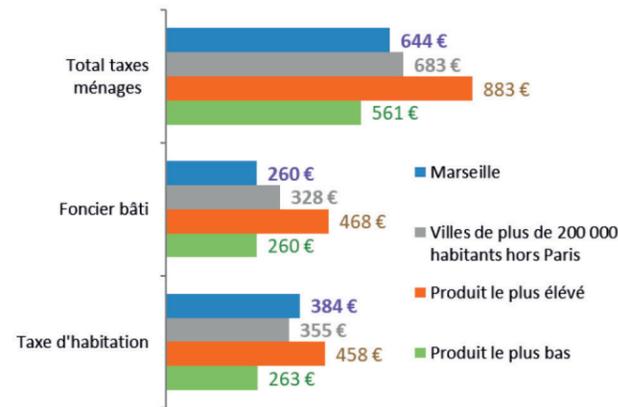


L'indicateur officiel de mesure de la richesse des communes est le potentiel financier. La Ville de Marseille dispose de la plus faible richesse fiscale de l'ensemble des grandes villes françaises. La Ville n'a pour autant pas augmenté les taux d'imposition depuis 2015.

La comparaison de la pression fiscale entre les contribuables de différentes communes ne doit pas s'arrêter aux taux d'imposition dans la mesure où, pour un même logement, la valeur locative imposable sera différente d'une commune à l'autre.

Ainsi, le produit fiscal levé en 2018 par habitant (population INSEE légale pour 2018) reste inférieur à celui observé en moyenne dans les communes de plus de 200 000 habitants hors Paris.

Produit fiscal « ménages » 2018 par habitant (population INSEE)



Les autres impôts et taxes (77 M€ en 2018) enregistrent une progression importante qui s'explique essentiellement par la croissance du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Cette recette, qui est essentiellement assise sur les ventes d'immeubles de plus de 5 ans, a été dynamique pour la Ville de Marseille puisqu'elle affiche une progression en 2018 de 6,3 %, soit un produit supplémentaire de 2,4 M€.

Les autres recettes fiscales sont essentiellement composées de :

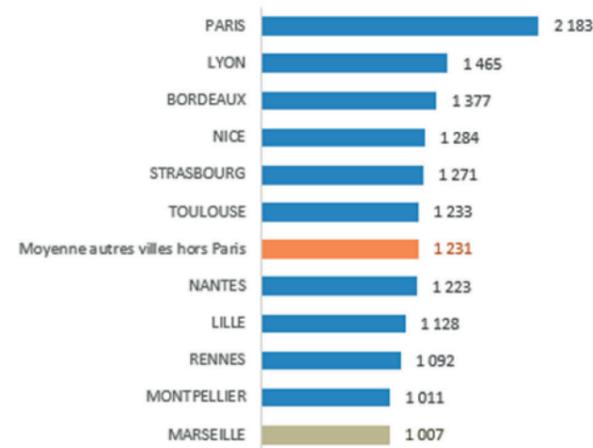
- la taxe sur l'électricité (15,3 M€, dont 1,6 M€ d'augmentation en 2018), assise sur la consommation électrique ;
- la fraction de taxe sur les conventions d'assurance destinée au financement du Bataillon de Marins-Pompiers (10 M€) ;
- La taxe de séjour acquittée par les clients des hébergements touristiques (6,1 M€) en progression de + 22 %. Depuis 2018, ce produit est reversé à l'Office de Tourisme (hors part départementale, reversée au Département).

Les dotations de l'État (hors péréquation et compensations d'exonérations fiscales) se stabilisent en 2018, après plusieurs années de baisse. Cette évolution est due à la fin, en 2018, de la progression de la contribution au redressement des comptes publics, qui venait minorer la dotation forfaitaire de la Ville. Ainsi, la dotation forfaitaire, qui avait diminué de 10,3 M€ en 2017, augmente en 2018 de 0,5 M€.

Les recettes issues de la péréquation représentent 99,1 M€ en 2018, en progression de + 4,9 M€ par rapport à 2017. Elles sont composées de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

La Ville a pu bénéficier d'une augmentation de la DSU de 3,8 M€ en 2018.

Potentiel financier 2018 en € par habitant

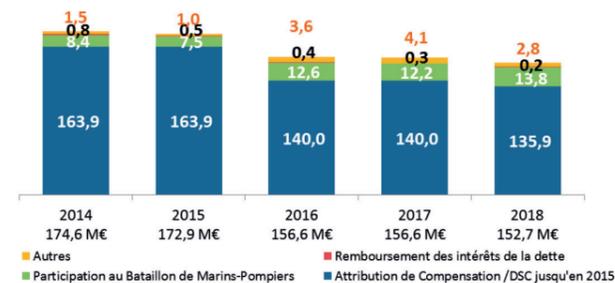


Au niveau du FPIC, le reversement perçu par la Ville a augmenté davantage que le prélèvement versé par la Ville. Ainsi, en termes de recette nette, celle-ci bénéficie en 2018 d'un gain de 0,6 M€ sur ce fonds.

Les recettes en provenance de la Métropole (152,7 M€) sont essentiellement composées par l'attribution de compensation (AC). Avec les transferts de compétences à la Métropole en 2018, l'AC de la Ville diminue de 4,1 M€ :

- 1,3 M€ pour le transfert de la compétence Gemapi,
- 1,1 M€ pour le transfert de la compétence Logement,
- 1,1 M€ pour le transfert de la compétence Défense extérieure contre l'incendie,
- 0,4 M€ pour le transfert de la compétence Milieux forestiers,
- 0,2 M€ pour le transfert de la compétence Tourisme (hors Office de Tourisme).

Structure des recettes versées par la Métropole - M€



Les autres recettes de fonctionnement (165,7 M€), en 2018, sont essentiellement composées :

- des produits de services et de gestion courante (100,3 M€, en augmentation de 6 %). Cette progression est en particulier due en 2018 aux produits des services avec la mise en place du forfait post-stationnement ;
- de diverses participations (Région, Département, Caisse d'allocations familiales...) pour 47 M€. Elles diminuent de 3,3 M€ en 2018, du fait des participations de l'État en diminution de 5,6 M€ (augmentation des autres participations) ;
- des atténuations de charges pour 13,5 M€, en hausse du fait d'une double facturation pour les dépenses d'éclairage ;
- de recettes exceptionnelles et produits financiers (4,9 M€).

Une baisse de près de 20 M€ des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 1,9 % en 2018, soit 19,3 M€.

Cette baisse s'explique par le paiement, en 2017, du solde du contingent d'aide sociale au Département et par la fin de l'aménagement des rythmes scolaires (arrêt du dispositif à la fin du mois de juin). Ces éléments se retrouvent sur plusieurs postes de dépenses :

- subventions et contributions pour l'aide sociale,
- frais généraux et charges de personnel pour les rythmes scolaires.

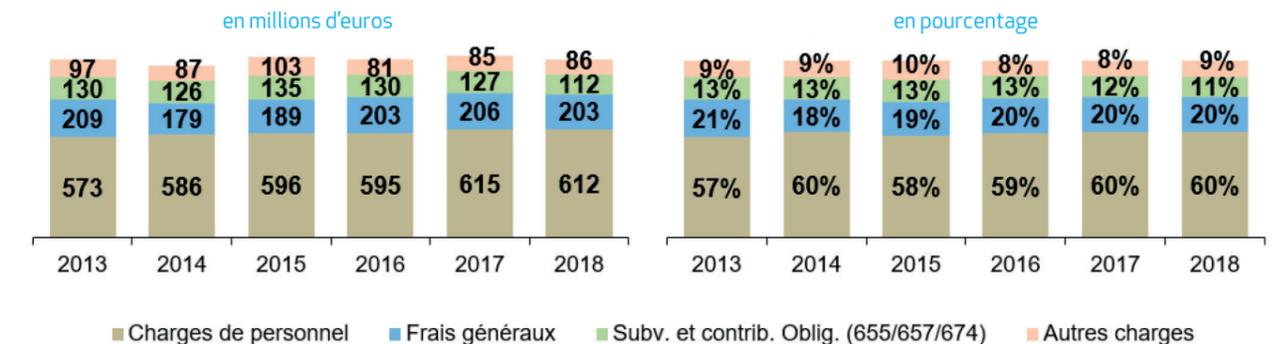
Evolution des charges de personnel					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
+ 3,1%	+ 2,2%	+ 1,6%	-0,2%	+ 3,4%	-0,4%

Avec une telle diminution des dépenses de fonctionnement, la Ville respecte pleinement l'objectif d'évolution des dépenses de l'exercice. Cet objectif, fixé dans le cadre d'un contrat avec l'État, consiste à maintenir l'évolution des dépenses en dessous de + 1,25 % par an.

Il s'agit d'un objectif contraignant : en cas de non-respect, la Ville se verrait appliquer une reprise financière en section de fonctionnement sur l'exercice suivant.

M€	Évolution			
	2017	2018	M€	%
Dépenses de fonctionnement	1 032,4	1 013,1	-19,3	-1,9%
Charges de personnel	614,8	612,2	-2,6	-0,4%
Frais généraux	206,0	202,8	-3,2	-1,6%
Subv. et contrib. Oblig. (655/657/674)	126,8	111,8	-15,1	-11,9%
Autres charges	84,8	86,3	+1,5	1,8%
dont frais financiers	50,5	45,6	-4,8	-9,6%

Évolution de la structure des dépenses de fonctionnement 2013/2018



Un soutien important au logement social par des garanties d'emprunt

80 % DES GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDÉES EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

Les collectivités locales peuvent accorder une garantie d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public.

En étant garant d'autres acteurs locaux, la Ville de Marseille soutient l'investissement et le développement sur le territoire de la commune, en particulier dans les domaines de l'aménagement urbain et de l'habitat social.

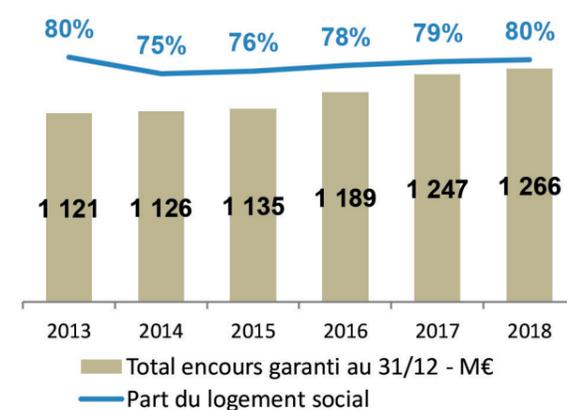
En effet, afin de mettre en œuvre des opérations de rénovation ou constructions de logements sociaux, les bailleurs ont besoin de pouvoir recourir à l'emprunt en complément de leurs fonds propres. Une garantie d'emprunt est alors une condition nécessaire pour assurer la mise en place du financement.

L'apport de la garantie de la Ville de Marseille permet également à l'organisme de bénéficier de conditions financières optimisées.

L'encours garanti par la Ville de Marseille atteint près de 1,3 milliard d'euros fin 2018 dont 1 milliard à destination des acteurs du logement social, un volume qui a progressé de 60 % en 10 ans.

Parmi les 10 premiers encours garantis, 8 sont destinés au financement d'opérations de logement par des bailleurs sociaux : Habitat Marseille Provence, SOGIMA, Erilia, Logirem, Phocéenne d'habitations, le Nouveau Logis Provençal, ICF Habitat Sud-Est Méditerranée et Domicil.

Évolution des garanties d'emprunt



DES GARANTIES SOUMISES À DES RÈGLES PRUDENTIELLES

Afin de sécuriser ses engagements, l'octroi des garanties d'emprunt est conditionné par l'analyse de différents critères :

- la nature juridique de l'organisme demandeur (personne de droit privé ou de droit public);
- la raison sociale de l'organisme (intérêt général...);
- l'objet de l'opération financée (logement social, aménagement urbain...).

Les montants garantis par une collectivité, à l'exception de celles en lien avec le logement social, sont soumis à des ratios prudentiels visant à limiter les risques encourus par celle-ci et à prévenir le déséquilibre de ses finances :

- plafonnement : le montant des annuités garanties ne peut excéder 50 % des recettes réelles de fonctionnement;
- partage du risque : les annuités garanties au profit d'un même tiers ne peut excéder 10 % du montant total susceptible d'être garanti;
- division du risque : un emprunt ne peut être au total garanti à plus de 50 %, même en additionnant l'intervention de plusieurs collectivités locales.

Principaux encours garantis au 31/12/2017			% du total
Logement social	HABITAT MARSEILLE PROVENCE	193,4M€	16%
Autres	SOGIMA	105,4M€	8%
Logement social	SOGIMA	104,1M€	8%
Autres	FONDATION HOPITAL AMBROISE PARE	100,8M€	8%
Logement social	ERILIA	94,2M€	8%
Logement social	LOGIREM	83,5M€	7%
Logement social	PHOCEENNE D'HABITATIONS	69,8M€	6%
Logement social	LE NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL	56,5M€	5%
Logement social	DOMICIL	48,9M€	4%
Logement social	Autres bénéficiaires	272,8M€	22%
Autres	Autres bénéficiaires	117,5M€	8%
TOTAL GARANTIES D'EMPRUNTS		1246,8M€	100%

Comptes Administratifs et bilans 2018

Comptes Administratifs 2018 consolidés en milliers d'euros

Consolidation du budget principal et des budgets annexes suivants : Opéra et Odéon, Pompes Funèbres, Pôle Média de la Belle-de-Mai, Stade Vélodrome et Espaces Événementiels.

	Comptes	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section d'Investissement							
Dotations, fonds divers et réserves	010		24 932		24 932		
Subventions d'investissement	13	5 423	37 356	108	37 356	5 314	
Provisions pour risques	151	284	2 942			284	2 942
Emprunts	16	185 514	90 806	185 514	90 806		
Immobilisations incorporelles	20	10 284	151	10 284	151		
Subventions d'équipement versées	204	14 547	1 140	14 547	1 140		
Cessions d'immobilisations	21		8 681		8 681		
Autres immobilisations corporelles	21	109 975	1	109 975	1		
Immobilisations en cours	23	33 834	400	33 834	400		
Participations	26						
Immobilisations financières	27	257	20 185	257	20 185		
Amortissement des immobilisations	28		58 975				58 975
Opérations pour compte de tiers	45	577	1 253	577	1 253		
Autres (PPP)		7 269	1 994	4 419		2 850	1 994
Total Section d'Investissement		367 964	248 818	359 515	184 906	8 449	63 912
Section de Fonctionnement							
Charges à caractère général	011	202 875		202 875			
Charges de personnel	012	612 177		612 177			
Atténuation de produits	014	20 453		20 453			
Autres charges d'activité	65 dont 656	105 790		105 790			
Charges financières	66	45 639		45 639			
Charges exceptionnelles	67	21 173		21 173			
Dotations aux amortissements et aux provisions	68	63 714		59		63 655	
Produits des services et du domaine	70		61 379		61 379		
Impôts et taxes	73		759 959		759 959		
Dotations et participations	74		329 079		329 079		
Autres produits d'activité	75		42 536		42 536		
Produits financiers	76		741		741		
Produits exceptionnels hors cessions	77		4 297		4 297		
Reprises sur amortissement	78	21	2 591	21	21		2 570
Atténuation de charges	013		13 512		13 512		
Autres (PPP)		5 187	5 879	4 931		256	5 879
Total Section de Fonctionnement		1 077 030	1 219 972	1 013 118	1 211 523	63 912	8 449
TOTAL GÉNÉRAL		1 444 994	1 468 790	1 372 633	1 396 429	72 361	72 361

Résultat de l'exercice	23 796,3
Résultat reporté 2017	88 524,6
Excédent de clôture	112 320,9

Les mouvements réels traduisent des encaissements et décaissements effectifs alors que les mouvements d'ordre correspondent à des jeux d'écritures comptables. Les mouvements budgétaires correspondent à la somme des mouvements réels et d'ordre.

Bilans 2018 consolidés en milliers d'euros

	31/12/2017	31/12/2018
PASSIF		
Dotations	895 035	886 961
Mise à disposition	0	0
Affectation	36 912	36 912
Réserves	1 674 382	1 813 872
Report à nouveau	161 807	129 723
Résultat de l'exercice	107 406	142 943
Subventions transférables	99 075	96 718
Provisions réglementées	0	0
Différences sur réalisation d'immobilisations	-694 952	-694 275
Fonds globalisés	801 814	826 718
Subventions non transférables	460 180	495 671
Total fonds propres	3 541 657	3 735 243
Provisions pour risques	10 689	13 347
Emprunts obligataires	338 955	365 601
Emprunts et dettes financières diverses	1 589 561	1 460 876
Fournisseurs et comptes rattachés	20 841	16 341
Dettes fiscales et sociales	938	467
Dettes envers l'État et les collectivités publiques	401	701
Dettes envers le budget principal / annexes	16 503	18 567
Opérations pour le compte de tiers	45 426	46 680
Fournisseurs d'immobilisations	20 508	35 214
Autres dettes	19 733	24 836
Total dettes	2 052 867	1 969 283
Recettes à classer pour régulariser	6 440	14 944
Total compte de régularisation	6 440	14 944
TOTAL PASSIF	5 611 654	5 732 817
ACTIF		
Subventions versées	267 411	256 468
Immobilisations incorporelles	22 069	23 974
Immobilisations incorporelles en cours	2 744	2 444
Terrains	789 718	818 535
Constructions	2 895 120	2 929 843
Réseaux et installations de voirie	299 422	307 738
Œuvres d'art	34 238	34 823
Autres immobilisations corporelles	142 339	145 138
Immobilisations en cours	660 328	690 946
Immobilisations mises en concession ou à disposition	213 674	213 605
Terrains mis à disposition	47	47
Participations et créances rattachées	39 483	36 057
Autres créances	8 012	4 654
Prêts	15 860	-2 301
Total actif immobilisé	5 390 466	5 461 970
Redevables et comptes rattachés	20 533	26 370
Stock et encours de production	256	318
Créances sur l'État et les collectivités publiques	24 310	10 011
Créances sur budget principal / annexe	6 980	7 328
Opérations pour compte de tiers	69 437	71 650
Autres créances	16 611	19 860
Disponibilités	81 186	134 706
Avances de trésorerie	17	17
Total actif circulant	219 330	270 260
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
Dépenses à classer et à régulariser	1 858	587
Total compte de régularisation	1 858	587
TOTAL ACTIF	5 611 654	5 732 817



